<36606646940013

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE BELCHAMP

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR L'ABBAYE

DE BELCHAMP

DE L'ORDRE DES PRÉMONTRÉS, AU COMTÉ DE MONTBÉLIARD

PAR

M. E. A. BOUCHEY

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DE BESANÇON, DANS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AOUT 1862

Chaque abbaye a son histoire pleine de mérites et de services dignes d'une éternelle mémoire.

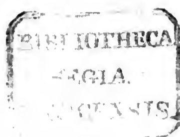
(Les *Moines d'Occident*, par M. le comte de Montalembert, I, Introduc. p. CCV.)



BELFORT

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE CLERC

1865


BIBLIOTHECA
REGIA.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE BELCHAMP

INTRODUDTION.

A peu près à égale distance de la ville de Montbéliard et du village de Mandeure, l'antique *Epomanduodurum*, dans une des plus belles vallées du Doubs, sur la rive gauche de cette rivière et la lisière d'une vaste forêt, il est un groupe de bâtiments, maison de ferme, moulin, château de plaisance, qui, à première vue, attirent l'attention et piquent la curiosité. C'est *Belchamp*, jadis abbaye de Prémontrés, fille de Corneux, près de Gray, et mère du prieuré de Vaux-lez-Vernois, près d'Héricourt.

Belchamp était une position bien choisie pour un monastère, éminemment favorable à la prière et au recueillement. Encore aujourd'hui, malgré les envahissements et les bruits de l'industrie moderne, qui s'y est installée, le voisinage de la forêt bordée de noirs sapins, le murmure des eaux, les abords d'une vaste plaine, tout imprime à ces lieux un caractère grave et mélancolique qui saisit involontairement. A l'aspect de cette solitude, quelque chose

semble vous dire qu'elle a eu une première destination religieuse et que des moines en ont été les premiers habitants.

L'abbaye de Belchamp fut fondée par Thierry II, comte de Montbéliard, vers le milieu de ce XIIe siècle si fameux par l'enthousiasme des croisades, la construction de nos splendides basiliques, le réveil de la foi et de la civilisation, siècle de saint Bernard et de saint Norbert.

Autour du nom de Thierry II, prince non moins puissant en Lorraine et en Alsace qu'en Franche-Comté, rayonnent toutes les gloires : noblesse de la race, illustres alliances, ascendant du génie et de la vertu, influence politique et religieuse, auréole même de la sainteté. Cette figure de Thierry II, si chevaleresque et si catholique, et cependant si peu connue, est sans contredit la plus belle que l'ancien comté de Montbéliard puisse offrir au crayon de l'histoire et à l'admiration de la postérité.

On compte parmi ses ancêtres le duc d'Alsace Ethicon et sa fille sainte Odile, le pape saint Léon IX et la comtesse Mathilde de Toscane. Fils de Thierry I, comte de Montbéliard, de Bar, de Mousson et de Verdun, et d'Ermentrude, fille de Guillaume Tête-Hardie, comte de Bourgogne; neveu du pape Calixte II, dont sa mère était la sœur ; frère de Louis de Montbéliard, *mirabilis in opere militari*, qui prit une part brillante à la première croisade, — de Renaud, tige des comtes depuis ducs de Bar, — de Frédéric, premier comte de Ferrette,—d'Etienne, évêque de Metz, puis cardinal — et enfin de sainte Gonthilde, première abbesse de Biblisheim, dans le Bas-Rhin. — Thierry II eut de sa femme, qui n'est point connue, un fils appelé Thierry, mort avant lui, et deux filles, Agnès, femme de Richard II, seigneur de Montfaucon, et Ermentrude, mariée à Odon ou Eudes, premier comte de la Roche, l'un de ses principaux vassaux.

Quand, au commencement du XIIe siècle, Thierry II prit en main les rênes du comté de Montbéliard, une

vieille et bruyante querelle, celle des Investitures, rajeunie de nos jours sous le nom de question romaine, bouleversait l'Eglise et l'Empire. Quoique rattaché par des liens étroits de vassalité aux empereurs, ses souverains, il n'avait point hésité, en vrai et sincère catholique, d'épouser hardiment, à l'imitation de son père et de toute sa religieuse parenté, le parti des souverains pontifes opprimés.

Cependant, après une longue et infructueuse résistance, son oncle Calixte II étant monté snr la chaire de saint Pierre, il essaya, de concert avec ses frères, de réconcilier avec le Saint-Siége et la liberté l'empereur Henri V. Son intervention fut couronnée d'un plein succès à la diète de Worms, où il signa le traité de pacification (8 sept. 1122).

Après cet heureux évènement qui était en partie son ouvrage, on le voit fréquemment à la suite des Césars, Henri V, Lothaire II et Conrad III, principalement à Strasbourg, où il figure comme témoin dans une foule de diplômes impériaux en faveur des églises et des monastères d'Alsace et d'Allemagne, avec les titres éminents de *prince*, *princeps noster*, de *consul* et de *comte par la grâce de Dieu*, preuves manifestes de la haute faveur dont il jouissait.

Heureux et fier d'une influence toujours efficace et toujours employée au triomphe des plus saintes causes, Thierry II voulut en témoigner à Dieu sa reconnaissance par des œuvres de bienfaisance envers son peuple.

Son père, sa mère, ses frères, ses gendres avaient consacré une partie de leurs domaines à de pieuses fondations : le monastère d'Altkirch, autour duquel s'éleva bientôt la ville de ce nom; le prieuré de Froidefontaine, édifié sur le lieu même du martyre de saint Maimbœuf; les abbayes de Lucelle, de Lieucroissant, de la Grâce-Dieu, nobles créations des maisons de la Roche et de Montfaucon.

Thierry II voyait ainsi son comté de Montbéliard enveloppé comme d'une ceinture d'abbayes et de prieurés,

sanctuaires de foi et de piété, pépinières de zèle et de sainteté, foyers de prospérité et de civilisation. Pouvait-il, lui, si pieux et si généreux, demeurer en arrière des seigneurs de sa famille et de son voisinage, et ne pas doter ses Etats de quelques-uns de ces établissements réclamés si impérieusement par les besoins de l'époque?

Sans doute, après les désastres des Hongrois du Xe siècle et les terreurs de l'an mil, saint Léon IX et l'immortel archevêque de Besançon, Hugues-le-Grand, avaient imprimé à notre Franche-Comté une magnifique impulsion de résurrection chrétienne. Le comté de Montbéliard, associé par ses princes à ce travail de renouvellement, se peuplait insensiblement de métairies et de hameaux; la population augmentait à vue d'œil; mais les terres étaient en friche; d'immenses forêts s'étendaient partout; l'ignorance était profonde et le clergé déjà trop rare n'avait subi qu'à moitié les salutaires réformes du pape saint Grégoire VII. La divine Providence pourvut à tant de maux, en inspirant à Thierry II la double fondation de l'église collégiale de Saint-Maimbœuf et de l'abbaye de Belchamp.

Depuis plus de deux cents ans, le corps de saint Maimbœuf reposait dans l'église du château de Montbéliard, sous une garde d'amour et de vénération. Cette église était vieille et indigne à la fois de la ville et du saint. Thierry II la rebâtit à ses frais et y établit aussitôt un chapitre, composé de douze chanoines de l'ordre de saint Augustin, que dans sa pieuse munificence il dota en même temps de biens considérables.

La ville de Montbéliard se trouvait par là pourvue d'un collége de prêtres nombreux et exemplaires; mais les campagnes réclamaient non moins haut le même bienfait.

Deux puissants génies, deux grands saints, fondateurs d'ordres religieux, saint Bernard et saint Norbert, remplissaient alors l'Europe entière de leur nom et de leurs colonies réformatrices. Vers qui Thierry II tournera-t-il ses regards? S'adressera-t-il à Clairvaux ou à Prémontré?

Un jour, Norbert, jeune seigneur du duché de Clèves, brillant courtisan de l'empereur Henri V, son parent, terrassé par la foudre et jeté à bas de son cheval, comme Saul, sur un chemin solitaire, s'était écrié comme Saul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Et le Seigneur l'avait fait prêtre, missionnaire, anachorète, fondateur, dans le désert de Prémontré au diocèse de Laon, d'un nouvel ordre religieux, à qui il donne tant de bénédictions, qu'en moins de trente ans le chapitre général est composé de cent abbés et que, dans la suite, il comptera près de deux mille monastères d'hommes et de femmes en Europe et en Asie, dix-sept siéges épiscopaux occupés par des chanoines de l'ordre, six cents religieux canonisés ou béatifiés, beaucoup de martyrs, plusieurs souverains pontifes, une multitude d'artistes éminents et de savants distingués.

Thierry II avait connu Norbert à la cour des Empereurs; on croit même qu'il lui était attaché par les liens du sang. Ses disciples, placés sous la règle de saint Augustin, avaient une double mission : se sanctifier et sanctifier les autres, allier à toutes les pratiques de la vie monastique toutes les fonctions de la vie cléricale. Le choix du comte est fixé. Il appellera les enfants de saint Norbert et il les installera dans son domaine de Belchamp, à côté de son chapitre de saint Maimbœuf, et ils y établiront une abbaye, qui fondera à son tour le prieuré de Vaux-lez-Vernois, qui sera pendant quatre cents ans un foyer de piété et de science, l'asile des pauvres et du repentir, l'école des ignorants, le séminaire du ministère pastoral, la ferme-modèle du pays, et, à la fin, au milieu des tempêtes de la réformation, le dernier boulevard du catholicisme proscrit.

Telle est l'abbaye, dont nous entreprenons l'histoire. Nous en avons trouvé les monuments épars dans divers recueils imprimés ou manuscrits et dans les archives de Montbéliard, de la préfecture du Doubs, de Colmar, de

Vesoul et de l'empire à Paris (1). Qu'il nous soit permis de faire observer que notre abbaye, la seule de l'ancien comté de Montbéliard, est loin d'avoir l'importance de beaucoup d'autres disséminées sur le sol franc-comtois. Ici, point de sépultures princières, ni de pompes funèbres, comme à Cherlieu; ici, point de celébrités dans lettres ou les sciences, la religion ou la politique, comme à Lure; ici, on trouve même des hontes trop certaines jusque sous la mitre abbatiale. Belchamp n'a d'autres grandeurs que

(1) Les ouvrages imprimés que nous avons consultés sont : *Annales Præmonstratenses*, par le P. Hugo, ouvrage rare, qui nous a été communiqué par les Prémontrés de Tarascon; — *Ephémérides* et *Notices sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt* et sur *les villages détruits de l'ancien comté de Montbéliard*, par M. Duvernoy; — *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, par M. Trouillat; *Recueil des édits.* — A la bibliothèque de Besançon, nous avons consulté avec fruit un ancien inventaire des titres de Belchamp et des notes manuscrites de M. Duvernoy, du P. Dunand, de l'abbé Baverel,...; le Cartulaire de Corneux qui y est déposé ne renferme aucune pièce relative à Belchamp; dans un autre Cartulaire de Corneux, qui est aux archives de Vesoul, on ne trouve guère que les transactions du XVII[e] siècle. — Nous nous sommes procuré, non sans peine, deux monographies de notre abbaye, extraites d'un volumineux et unique recueil manuscrit (14 vol. in-f°) sur toutes les abbayes de l'ordre de Prémontré, propriété du grand séminaire de Nancy; mais ces notices sont, à quelques mots près, absolument identiques à celle du P. Hugo dans ses *Annales de Prémontré.* — Les annales de Bellelay, abbaye sœur et voisine de la nôtre, qui nous ont été transmises par M. X. Kohler, de Porrentruy, président de la société d'émulation du Jura bernois, ont été également stériles pour nous, aussi bien que la *Gallia christiana*, *Hugues Dutemps*, *Chronique* et *Bibliothèque* de l'ordre de Prémontré. Nous avons été plus heureux à la préfecture du Doubs, où nous avons rencontré quatre chartes des plus anciennes sur Belchamp, avec neuf liasses de comptes depuis 1481 à 1586. Les archives de Colmar (Série C. Régence d'Ensisheim, n° 110, portefeuille de 90 pièces 1548-1606) nous ont fourni quelques renseignements précieux sur l'époque de la réformation protestante. Enfin les archives de l'empire, à Paris, étant riches en documents sur Belchamp, 24 liasses renfermant 1561 pièces, nous sommes parvenu à nous procurer les principales chartes, surtout les plus anciennes, et la substance des autres, grâce à la bienveillance de feu M. L. Tuefferd, pasteur à Bethoncourt, et de M. A. Tuetey, archiviste aux archives de l'empire.

celles de ses obscurs services religieux et agricoles, que celles de ses richesses et de ses infortunes. A ne considérer que sa position au centre de l'ancien comté de Montbéliard, contrée intermédiaire entre la France et la Germanie, champ de manœuvres de tous les partis politiques et religieux, on pressent que les tableaux de son histoire ne sont pas aussi riants que ceux de sa vallée charmante. Si elle porta, non sans gloire, pendant quatre siècles, sous vingt-huit abbés, la haute fortune que lui avaient faite les princes de la maison de Montfaucon, si pieux, si chevaleresques, si généreux, elle succombe bientôt sous le gouvernement des princes de la maison de Wurtemberg, leurs successeurs protestants, à qui le relâchement de la foi et des mœurs l'avait livrée d'avance.

CHAPITRE I.

FONDATION ET DOTATION, DÉVELOPPEMENTS ET BIENFAITS DE L'ABBAYE DE BELCHAMP. — XII[e] ET XIII[e] SIÈCLES.

« Du XI[e] au XII[e] siècle, dit M. Duvernoy, les monastères durent principalement leur origine à des actes de contrition échappés à la conscience de puissants oppresseurs La restitution de biens mal acquis, des bonnes œuvres multipliées, suffisaient, selon eux, pour faire taire les remords et détourner la vengeance du ciel. Alors ces établissements se multiplièrent et devinrent très nombreux; mais, malgré la sévérité de la règle à laquelle ils étaient soumis, le relâchement ne tarda pas à s'introduire dans leur enceinte et y produisit des écarts non moins fréquents que déplorables A cette époque appartient notre abbaye de Belchamp (1). »

En souscrivant à ces observations prises dans leur sens le plus général, on nous permettra de protester contre les insinuations qu'elles renferment à l'adresse de Thierry II. Faire entendre que la fondation de Belchamp dut principalement son origine à un acte de contrition échappé à la conscience d'un puissant oppresseur, que ce fut une restitution de biens mal acquis, pour faire taire le remords et détourner la vengeance du ciel : c'est fausser l'histoire en flétrissant la mémoire de notre pieux comte. De plus no-

(1) *Esquisse sur les relations entre la Franche-Comté et l'Helvétie*, p. 83.

bles motifs l'inspirèrent ; nous l'avons dit et nous le répétons, la fondation de l'abbaye de Belchamp fut de sa part un acte du zèle le plus pur pour la gloire de Dieu, le salut de son âme et de ses proches, et le bien de son peuple.

Une abbaye de Prémontrés, la première du diocèse de Besançon, venait d'être fondée à Corneux, près de Gray. Ce n'avait été d'abord qu'un simple prieuré, œuvre de Raimbaud, moine de l'abbaye de saint Paul de Besançon, qui avait établi vers le même temps les prieurés de Bellefontaine et de Courtefontaine. Le prieuré de Corneux fut cédé à l'archevêque Ansérie, qui en fit présent à l'ordre naissant de Prémontré. Wachelme, premier abbé de cette maison, réussit à lui donner en peu d'années l'importance d'une grande abbaye, capable d'en fonder d'autres. Corneux venait d'envoyer une première colonie de ses religieux au Lac-de-Joux, lorsque le comte de Montbéliard lui en demanda une seconde pour Belchamp. Sous la conduite du moine Raimbaud, *Firmin*, l'un des disciples de Wachelme, accompagné de douze religieux, prend le chemin de Montbéliard, en même temps qu'un essaim semblable, placé sous le commandement de Gérold, est envoyé du Lac-de-Joux à Bellelay, près de Porrentruy (1). C'est en vertu de cette filiation que l'abbaye de Corneux garda toujours sur celle de Belchamp le droit de paternité, de visitation et de consentement pour les actes les plus importants.

Arrêtons un instant nos regards sur la sainte caravane, image du collége apostolique, arrivant à Montbéliard, au milieu d'une foule avide de contempler les nouveaux chanoines entièrement blancs de saint Augustin et de saint Norbert. Il nous semble voir le comte Thierry II les accueillant avec transport dans son vieux manoir, les présentant à sa cour et au chapitre, les conduisant lui-même dans son domaine de Belchamp, leur en transférant la propriété par ces paroles : Je vous donne tout, forêts, prairies, sous la garde fidèle de mon épée, pour le salut de mon âme et la prospérité de mon peuple. Il nous semble voir enfin les heureux Prémontrés prenant possession de ces lieux par la croix et le hoyau, par la croix qui sauve

(1) *Histoire de la ville de Gray*, par MM. Besson et Gâtin, p. 11. — *Histoire des diocèses de Besançon et de St-Claude*, par M. l'abbé Richard, t. I, p. 415. — *Annuaire de la Haute-Saône*, 1842. p. 85. — *Actes de la société jurassienne d'émulation*, 1857.

les âmes, et par le hoyau qui fertilise les terres. Oui, ô milice sainte du Christ! c'étaient là les emblêmes de ta mission et les gages de tes victoires!

On ignore l'année précise à laquelle il faut rapporter l'établissement de Belchamp. La charte de fondation ayant péri, on ne peut en fixer la date qu'approximativement entre les années 1142 et 1145. Rien de plus curieux que les perplexités du P. Hugo et de son copiste de Nancy sur le nom du fondateur et l'époque de la fondation. Avec quelle amertume ces auteurs se plaignaient, au siècle dernier, des obscurités de l'histoire et de l'impossibilité de consulter, pour les dissiper, les titres de Belchamp retenus aux archives de Montbéliard dans des mains trop peu complaisantes. On comprend que la maison de Wurtemberg ne tenait pas à mettre au jour, avec les siennes, les œuvres si catholiques de ses ancêtres. Aujourd'hui que la lumière s'est faite, l'impartiale histoire doit rendre à chacun selon ses œuvres.

Le premier document connu relatif à l'abbaye de Belchamp est un acte sans date de Humbert, archevêque de Besançon, que l'on attribue généralement à l'année 1145. Le prélat assure à Firmin, premier abbé de Belchamp, ainsi qu'à ses frères et à leurs successeurs, la possession de tous les biens qui leur ont été donnés dans le passé et qui leur seront donnés dans l'avenir. Il notifie que le comte Thierry a gratifié le monastère naissant de son alleu de Belchamp, du village de *Brognard*, des deux terres de *Chichire* et de *Grosmagny*, et de deux colonges à *Taillecourt* et à *Villars*, domaines dont il ne s'est rien réservé et qu'il a délivrés en toute propriété et franchise. Cette charte, qu'à défaut d'autre on peut prendre pour celle de la fondation de Belchamp, fut donnée à Besançon avec une solennité inaccoutumée, en présence de six abbés : Christian de Lucelle, Thiébaud de Lieucroissant, Albéric de Bithaine, Pierre de la Charité, Gérold de Bellelay, Garnier de la Grâce-Dieu, et de plusieurs seigneurs, entre autres Thiébaud et Etienne de Rougemont, Richard de Montfaucon, Bourcard d'Asuel et six autres (1).

(1) *Archives de Montbéliard* : extraits de la charte — *Chichire*, selon M. Duvernoy (*Villa détr.* p. 37) serait peut-être *Visserey* près le Vernois, hameau ruiné avant 1333; nous croyons plutôt que c'est *Chèvremont*, canton de Belfort; car la bulle du pape Clément III, (juillet 1189), porte *Monte-Chichire*. — Le *Villars*, dont il est ici question, est *Mandrevillars*, près d'Héricourt, le seul Villars du pays

Aux bienfaits princiers de Thierry II viennent bientôt s'ajouter les dons moins riches mais non moins empressés de la plupart de ses nobles vassaux.

Son gendre Odon ou Eudes, comte de la Roche, fondateur de l'abbaye de Lieucroissant, Thiébaud de Rougemont et Pierre de la Salle (1) renoncent tous les trois en faveur de notre abbaye à toutes leurs prétentions sur la terre de *Chamabon* (2). Par une charte donnée à Belchamp même, l'an 1147, l'archevêque Humbert confirme cette triple donation à l'abbé *Pierre*, successeur de Firmin (3).

Trois ans plus tard, l'abbaye de Belchamp entre en négociation avec le chapitre de Montbéliard pour un échange de propriétés. Les deux colonges de Taillecourt et de Mandrevillars données par Thierry II, trois meix, le premier à Brognard, le second à *Vurvenans* (4) et le troisième à *Bart* (5), plus dix sols de rente annuelle, jusqu'à ce que l'abbaye puisse fournir l'équivalent d'un quatrième meix, sont cédés par Belchamp au chapitre, contre la

où l'abbaye ait eu des possessions. — *Grosmagny*, village du canton de Belfort; *Brognard* et *Taillecourt*, canton d'Audincourt.

(1) *Petrus de Salâ* et aussi *de Portâ*, noms de même sens, font présumer que celui qui les portait remplissait auprès du comte les fonctions de chambellan. — L'un des descendants de Pierre de la Salle, qualifié de *nobilis vir*, Guillaume, donna au prieuré de Bonnevaux, le pâturage et l'usage des eaux et forêts dans toute sa terre de Varasc. (*Eph.* p. XXX et *Vill. détr.* p. 8).

(2) *Chamabon* ou *Chambabon*, *campus Abonis*, était un hameau situé entre Autechaux et Ecurcey, dans le canton de Blamont. Il avait pris naissance au pied du fortin, élevé dès le temps des Romains sur une pointe saillante de la montagne au nord-est de Pont-de-Roide, et qui portait au moyen-âge le nom de *Tour de Chamabon*. Sur la fin du XIV[e] siècle, Chamabon avait *dix maignies d'hommes de franche condition*. Les bois dits de la *côte de Chamabon* avaient avant les défrichements une étendue considérable. Ils appartenaient en partie à l'abbaye de Belchamp. (*Vill. détr.* p. 8-11).

(3) *Archives de Montbéliard :* trois actes sur la même feuille. — *Firminus*, *abbas de Bellocampo*, est encore, en 1147, témoin d'une charte donnée par le même prélat, en faveur de l'abbaye de la Grâce-Dieu. (*Histoire de cette abbaye*, par M. l'abbé Richard, pièces justif. n° 2, p. 261).

(4) Canton de Belfort.

(5) Canton de Montbéliard. — A cette époque vivait *Petrus de Montberre*, qui accorda au monastère de Lieucroisant l'exemption de toutes dîmes envers lui dans la paroisse de Blussans, près de l'Isle-sur-le-Doubs. (*Vill. détr.* p. 35).

terre que celui-ci possédait à *Villemont* (1) avec la forêt contiguë, sans aucune réserve de justice ni de droit d'usage (2). Cet échange devint plus tard l'objet de sérieuses difficultés entre les deux parties contractantes.

Les années suivantes, le monastère reçoit : — de Jean de Banvillars et de ses frères l'église de Chèvremont et du chevalier Mainard son alleu de *Banvillars* (3) ; — du chevalier Otton d'Echenans, un meix à *Bavans*, son moulin et la moitié de son alleu d'*Echenans* (4) ; — d'Helwide, prévote (prœposita) de Montbéliard et de son fils Pierre, la dîme de *Dorans* et la terre alors litigieuse de saint Jean apôtre, sauf par le couvent à en poursuivre l'acquisition (5) ; — du chevalier Pierre de *Sainte-Marie*, une terre à Belchamp, qu'il tenait en fief de Thierry de *Soye* (6) ; — de Bourcard de *Lebetain* et de ses copropriétaires, une terre à *Réclères* (7).

Dans l'intervalle, un grand malheur était venu frapper le comte Thierry II. Son fils unique de même nom que lui, marié à Gertrude de Habsbourg, associé déjà à son gouvernement, snr lequel reposaient toutes ses espérances, lui fut enlevé par une mort soudaine et prématurée. Dans sa douleur, il appela au secours du défunt les enfants de

(1) *Villemont*, sur une colline entre Châtenois-lez-Belfort, Grand-Charmont, Bethoncourt et Nommay (canton d'Audincourt) fut détruit pendant les guerres de la fin du XVe siècle. (*Vill. détr.* p. 35 et 36).

(2) Charte de 1150. *Arch. de l'empire*, *fonds Montb.*, section historique, série K 2160.

(3) *Banvillars*, canton de Belfort. — La famille noble de Banvillars est connue dès le milieu du XIIe siècle. Girard de Banvillars, témoin d'une charte en faveur de Belchamp, vivait vers 1150. En 1222, un autre Girard renonce à toutes ses prétentions sur l'abbaye de Cherlieu. (*Mém. hist.*) *sur l'abbaye de Cherlieux*, par M. l'abbé Besson, p. 105).

(4) *Echenans-sous-Montvaudois*, canton d'Héricourt ; *Bavans*, canton de Montbéliard..— (*Notice histor. sur l'anc. seigneurie d'Héricourt*, pièc. justif., n° 11).

(5) *Dorans*, canton de Belfort.

(6) *Sainte-Marie*, canton de Montbéliard. — Cette donation fut faite *per librum super altare positum*. — Thierry de Soye, fils de Paganus, l'un des premiers bienfaiteurs de Lieucroisant, devint prévôt de Mathay ; il était frère de Luc, abbé de Cherlieu, de Guillaume et d'Albéric, celui-ci tige des sires de Fallon. (*Mém. hist. sur l'abbaye de Cherlieu*, p. 22).

(7) *Monum. de l'hist. de l'anc. évêché de Bâle*, t. I, p. 316. — *Lebetain*, canton de Delle ; *Réclères*, pays de Porrentry, sur la frontière française.

saint Bernard et de saint Norbert. Tous les monastères des deux ordres furent invités à prier pour le jeune Thierry et ils reçurent en témoignage de reconnaissance la franchise de tous péages et tonlieux dans l'étendue du comté de Montbéliard (1152) (1). Le vieux comte puisa ainsi dans la foi et les bonnes œuvres la force de supporter son deuil et les glaces de l'âge ; il survécut à son fils encore plus de dix ans.

Avant de descendre dans la tombe, il voulut ajouter un dernier bienfait à tous ceux dont il n'avait cessé de combler sa chère abbaye de Belchamp, qu'il a, dit-il, lui-même, *fondée, gardée, et qu'il veut secourir jusqu'à sa dernière heure.* En considération de la petite quantité de fourrages qu'elle recueillait sur ses domaines, pour le salut de son âme et de son fils, du consentement de son petit-fils Amédée et de son gendre le comte de la Roche, il donne à l'abbé *Conrad* et à l'église Sainte-Marie de Belchamp (2), une partie de sa forêt appelée la *Vouaivre d'Exincourt* (3), comprise dans les limites tracées par ses officiers ministériels, maires, chambellan, échanson, veneur et autres (1162). Quelque temps après, en présence des abbés Bourcard de Bellevaux et Pierre de la Charité, *ses amis*, le comte renouvelle sa donation en la revêtant de son sceau (4).

Ce document est le dernier qui fasse mention du bon et pieux comte. Il mourut vers 1165 plein de jours et de mérites. O monastère de Belchamp ! tu n'oublias jamais, et les enfants de saint Norbert non plus, celui qui fut sur la terre ton fondateur, ton bienfaiteur, ton gardien, et ton protecteur dans le ciel !

Le successeur de Thierry II fut le comte Amédée, fils de Richard II de Montfaucon et de sa fille Agnès, qui hérita sans partage de tous ses Etats et même aussi plus tard des domaines de la maison de Montfaucon.

(1) *Mém. hist. sur l'abbaye de Cherlieu*, p. 17.—Quelque temps auparavant, Thierry II avait, à la suite de son gendre, Richard de Montfaucon, ratifié la cession de plusieurs domaines à l'abbaye naissante de Cherlieu, en l'étendant aussi à tous les biens que ses ancêtres avaient cédés ou qu'il pourrait lui-même céder au même monastère dans la châtellenie de Jussey. Tous ces droits divers appartenant autrefois à la maison régnante de Bourgogne en avaient été distraits sans doute pour composer la dot d'Ermentrude, mère de Thierry II.

(2) En construction.

(3) *Exincourt*, canton d'Audincourt.

(4) *Arch. préf. Doubs*, original en parchemin.

Non moins pieux et libéral que son aïeul envers notre abbaye, on le voit constamment, pendant toute la durée de son règne, empressé de continuer la chaîne des donations, d'en provoquer de nouvelles parmi ses nombreux vassaux et de les placer toutes sous l'égide de son autorité souveraine. Le XIIe siècle tout entier est pour Belchamp une époque de prospérité toujours croissante.

Nous signalons seulement les donations les plus considérables : — celles du chevalier Otton d'Echenans, qu'Amédée félicite, en présence de Gérard, abbé de Bellevaux, d'avoir ajouté à ses premières largesses celles d'un meix à *Tremoins* (1), d'un autre à Mandrevillars, et du restant de son alleu d'Echenans en prés, champs et bois(2) celle d'un autre chevalier, Valner de *Dampjoutin* (3), qui abandonne au monastère sa portion de dîmes de Tremoins, sa terre de *Tulay* et un meix à *Seloncourt* (4) ; — celle d'Herbert et d'Eberhard de la Tour-St-Quentin, archevêques de Besançon, qui cèdent à l'abbé *Nicolas* l'église de *Voujaucourt* (5); — celle de Garnier de Brevilliers, chevalier, qui se donne à l'abbaye, lui, sa femme, sa fille et tous leurs biens de *Breveliers*, sans aucune réserve (6) ; — celle du comte de la Roche, qui, pour le repos de l'âme d'Ermentrude, sa très noble épouse, fille

(1) Canton d'Héricourt.

(2) *Notice sur l'anc. seigneurie d'Héricourt*, pièc. justif. p. 42 et 43.

(3) Canton de Belfort.

(4) *Tulay* et *Seloncourt*, canton de Blamont. *Notice sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt*, pièc. justif. p. 42 et 43.

(5) Charte du 5 des ides de févr. 1173. *Arch. de Montb.*, extraits. — L'archevêque Eberhard rappelle dans cette charte que la possession de l'église de Voujaucourt a été attribuée à Belchamp par Herbert, son prédécesseur.—*Nicolas*, 4e abbé de Belchamp, est témoin l'année suivante (1174) d'une charte de l'archevêque Eberhard, relative à un litige entre la métropole de saint Etienne et l'abbaye de Bellevaux. (*Note Duvernoy*.) — *Richard* succéda à Nicolas comme abbé de Belchamp ; il fut témoin d'un diplôme de l'empereur Frédéric I (1180) en faveur de l'abbaye d'Estival, (*Schœpflin*, *Alsat. dipl.*, I, n° 324).

(6). Charte de 1176. *Arch. préf. Doubs*. — *Brevelliers,* canton d'Héricourt. — Vers la même époque vivait Baucelin, *paganus miles de Brunveler*, qui, conjointement avec Richard, abbé de Belchamp, fut témoin de la charte de l'empereur Frédéric I au profit d'Estival. Les monuments des XIIIe et XIVe siècles désignent en outre Richard et Perrin de Breveliers (1296-1304) et Pierre de Brevelliers, écuyer (1384). — L'abbaye de Lieucroissant avait aussi des possessions à Brevilliers.

de Thierry II, ajoute à ses premiers dons celui de ses dîmes de Chamabon, avec le droit de pêche dans le Doubs et de vaine pâture sur ses terres (1); — celles du comte Amédée, qui pour le salut de la même Ermentrude, sa tante maternelle, gratifie Belchamp de la moitié de ses dîmes de *Vézelois* et ensuite d'un meix à *Audincourt* pour le repos de Widon, avocat à Montbéliard (2); — celles enfin des chevaliers Jean de Badricourt et Albert de Montreux, qui lui abandonnent, le premier, son domaine allodial de Banvillars et d'*Argiésans*, et le second, sa part du moulin de *Crozat*, au territoire de *Dorans*, avec ses dépendances (3) etc.

Cependant, le Saint-Siége avait été prié de reconnaître et de confirmer les biens et propriétés, les droits et priviléges de l'abbaye de Belchamp. Par une bulle donnée au palais de Latran, au mois de janvier 1181, adressée à l'abbé *Baudoin* et à ses frères, le pape Lucius III, désireux de les couvrir de son égide apostolique contre toute entreprise de nature à les troubler dans l'exercice de leur profession religieuse, déclare recevoir, à l'exemple de son prédécesseur Alexandre (4), sous la haute protection de saint Pierre et du Saint-Siége, leur église de *Sainte-Marie-Magdeleine* (5), leur institut et tous leurs biens acquis et à acquérir, largesses des rois et des princes ou oblations des fidèles, qu'il proclame inviolables et inaliénables. Ces biens étaient situés dans vingt-cinq à trente localités de l'ancien comté de Montbéliard et de la Haute-Alsace : Belchamp, Voujaucourt, Villemont, Vézelois, Trémoins, Chamabon, Exincourt, Audincourt, Doraus, Brevilliers, Banvillars, Echenans Mandrevillars, Grosmagny, Brognard, Chèvremont, Réclères, Roches-lez-Blamont, Tulay, Seloncourt, Berche, Etouvans, Vieux-Charmont, etc. La bulle pontificale mentionne encore la terre d'*Ostran-*

(1) Charte de 1180. *Arch. de Montb.*, extraits.

(2) Chartes de 1171 et 1180. — *Arch. préf. Doubs* et de *Montb.* — *Vézelois*, canton de Belfort.

(3) *Arch. préf. Doubs*. Charte sans date.—*Argiésans* canton de Belfort.

(4) Déjà avant Alexandre le pape Eugène III avait confirmé les biens et priviléges du monastère; la bulle de Clément III que nous verrons plus loin le dit expressément.

(5) Pourquoi ce titre de *sainte Marie–Magdeleine* donné par le pape Lucius à l'église abbatiale de Belchamp, contrairement aux documents, qui tous sans exception la disent dédiée à Notre-Dame? Evidemment c'est une erreur échappée à la chancellerie de la cour romaine.

ges(1), la terre de *la Champagne*(2), deux moulins sur l'une et l'autre rive du Doubs, les droits d'usage dans les eaux et forêts du comte de la Roche, un don de Guillaume de Bethoncourt (3) à Brevilliers, l'échange conclu avec le chapitre de saint Maimbœuf qui est confirmé, etc.

A la suite d'une longue énumération des possessions de l'abbaye, Lucius III rappelle et renouvelle ses priviléges et immunités. Exemption de toute espèce de dîmes et de contributions ; liberté de recevoir des novices ; droit d'asile ; cérémonial à observer pour le cas d'excommunication et d'interdit, pour l'investiture de la charge pastorale dans les paroisses du ressort, pour la consécration du saint-chrême, des saintes huiles et des églises, pour l'ordination des clercs, pour l'élection et installation des abbés, pour les sépultures, etc. On voit que la nomination de l'abbé appartenait aux religieux , qui devaient l'élire à l'unanimité ou au moins à la majorité des voix, *suivant la crainte de Dieu et la règle de saint Augustin*. Enfin le pape prononce des peines canoniques contre ceux qui oseraient porter une main téméraire et criminelle sur les biens du monastère et les dévoue à toutes les rigueurs de la vengeance divine (4).

Près de quarante années de bienfaits non interrompus avaient permis à l'abbaye de Belchamp de grossir ses épargnes et d'élever rapidement son cloître et son église.

L'église de Belchamp, édifice de la seconde moitié du XII[e] siècle, appartenait à ce genre d'architecture qui forme une transition entre le style byzantin qui dominait encore et le style ogival qui commençait à prendre faveur. Nous regrettons profondément l'absence de tous vestiges et de tous renseignements sur l'étendue, la forme et les richesses de cette église, anssi bien que des autres bâtiments. Tout a été détruit par le feu et par le protestantisme. Dans les archives de Montbéliard comme dans celles de Corneux, nous avons en vain cherché un inventaire, un procès-verbal, qui en rappelât la description.

(1) Cette terre, appelée aujourd'hui *Nostranges*, forme l'une des trois soles labourables de la ferme de Belchamp. Les auteurs de cette donation avaient été Widon et Guillaume, *dès le haut de la montagne jusqu'en bas avec le cours d'eau, le moulin et la moitié des dîmes*. (Note de M. Duvernoy.)

(2) Vaste plaine sur les territoires d'Audincourt et d'Arbouans.

(3) Canton d'Audincourt.

(4) *Arch. empire, fonds Montb.*, sect. hist. série K 2150.

Pas la moindre trace nulle part. On se trouve réduit à se représenter l'abbaye par l'imagination et par des analogies.

Une église monumentale, celle de l'abbaye de Cherlieu, n'avait pu être bâtie qu'à la longue, faute de ressources. La construction de l'église de Belchamp plus favorisée, était achevée en moins de trente ans. « Ce que des hommes isolés n'auraient osé entreprendre, les corporations religieuses l'exécutaient sans peine. On sait que le plan des édifices monastiques était souvent dressé par les abbés ou les religieux et que leurs mains s'employaient également bien aux rudes travaux de la maçonnerie et aux détails délicats de l'ornementation intérieure. Membres de la même famille, unis dans un but semblable, ils travaillaient avec persévérance, entraînés par ce pouvoir surnaturel de la foi catholique, qui anime les plus simples comme les plus savants. Ajoutez à cela l'unanime accord des fidèles, qui s'empressaient de contribuer à l'entreprise, les pauvres en prêtant leurs bras, les riches et les puissants par des dons souvent très considérables. De tant de forces réunies et combinées résulta cette harmonie parfaite de formes, cet ensemble merveilleux, que l'on admire dans toutes les productions de l'art religieux au moyen-âge (1). »

C'est ainsi qu'on avait vu s'élever l'église de Belchamp, belle, grande, majestueuse, comme l'atteste la tradition. Mais elle n'était pas consacrée. La cérémonie en avait été retardée par une querelle avec la collégiale de Montbéliard sur l'échange de 1150. Depuis plusieurs années, dit la charte de consécration, les chanoines de saint Maimbœuf, par esprit de calomnie, empêchaient les religieux de Belchamp de procéder à la dédicace de leur église ; ceux-ci, pour justifier la légitimité de leurs possessions, s'appuyaient sur les titres émanés de l'archevêque Humbert. Enfin les parties comparurent devant le successeur de ce prélat, Thierry de Montfaucon, frère du comte Amédée, choisi pour arbitre, et en présence du comte Amédée, du doyen de Montbéliard et de plusieurs chanoines de Besançon, l'archevêque, reconnaissant et proclamant la justice des droits de l'abbaye, consacra son église, l'an 1183, au milieu d'un grand concours de peuple et des fêtes les plus solennelles (2).

(1) *Mém. histor. sur l'abbaye de Cherlieu*, p. 31 et 32.
(2) *Annales Præmonstratenses*, *Instrumenta*, par le P. Hugo.

Cette consécration fut pour le pays un nouveau motif d'attachement et de dévotion envers le monastère. Aussi voit-on, dans les années qui suivent, les dons affluer et le personnel augmenter. Le prélat consécrateur comprit alors qu'il était bon de donner un nouvel aliment au zèle des nombreux religieux, en ouvrant devant eux un plus vaste champ dans le ministère paroissial. Jusque-là ils n'avaient été chargés que des deux églises de Chèvremont et de Voujaucourt. L'archevêque y en adjoignit trois autres, celles d'Exincourt, d'Hérimoncourt et de Vandoncourt, puis enfin une quatrième, celle de Valentigney, que le bénéficiaire venait de résigner entre ses mains (1). Quelque temps après, Thierry de Montfaucon, enrôlé dans la troisième croisade, s'en allait mourir glorieusement au siége de Ptolémaïs ou saint Jean d'Acre.

A l'abbé Humbert I, gratifié des trois premières églises avait succédé *Humbert II*, donataire de la quatrième, que l'on voit figurer comme témoin d'une charte de 1189 en faveur du prieuré de Grandcourt, près de Delle (2). Son administration qui paraît avoir duré à elle seule autant que celle de ses sept prédécesseurs à la fois, (1189-1229), est honorée dès son début par un quatrième témoignage d'intérêt et de protection de la part du Saint-Siége. C'est une bulle du pape Clément III, donnée à Latran comme celle de Lucius III, au mois de juillet 1189, en des termes à peu près identiques. Elle énumère seulement quelques nouvelles possessions et quelques nouveaux priviléges.

Outre l'église de Voujaucourt, déjà mentionnée dans la bulle précédente, Clément III cite l'église d'Exincourt avec la chapelle d'Audincourt et les églises de Valentigney, Hérimoncourt et Vandoncourt, qui venaient d'être cédées au monastère (3), puis quelques acquisitions de date aussi récente : une terre appelée *Mundatrix*, une autre nommée de *Fervente-Fontanâ*, celle donnée par Jean de Badricourt et sa femme Clémence, un meix à *Albapoys* ou

(1) Charte de 1188 et 1189. *Arch. empire, fonds Montb.*, sect. hist., série K 2159. *Valentigney*, canton d'Audincourt ; *Hérimoncourt* et *Vandoncourt*, canton de Blamont.

(2) *Monuments de l'hist. de l'anc. évêché de Bâle*, t. III, n° 2. — Les Notices du P. Hugo et de Nancy ne font connaître qu'un seul abbé de Belchamp depuis sa fondation jusqu'au XV° siècle.

(3) On est étonné de ne trouver ni dans cette bulle ni dans la précédente, l'église de Chèvremont, la première donnée à l'abbaye.

Lepuix, un pré au finage de *Semondans*, la chapelle *de Bordo* avec des vignes, champs et prés, et les aumônes faites *apud Souchy*, *Sochaux*, près de Montbéliard (1).

Aux priviléges accordés par Lucius III, Clément III ajoute les suivants, qui sont plutôt des règles de conduite que des immunités.

Il veut que chacune des églises paroissiales du pays cédées à l'abbaye soit desservie par quatre ou au moins trois chanoines, parmi lesquels l'évêque diocésain choisira le titulaire. Sage prévoyance, qui avait pour but d'entretenir parmi eux la vie de communauté et de pourvoir à tous les besoins des paroisses.

Il permet au couvent d'élever des oratoires dans ses fermes et d'y faire célébrer les divins offices par les religieux.

Il interdit tout don ou bénéfice purement personnel, tout fidéi-commis ou emprunt au-delà de la fortune assignée par la Providence à la maison, toute vente et aliénation sans l'avis du chapitre général.

Enfin il menace des plus terribles châtiments de Dieu et de l'Eglise, perte de l'honneur et de l'autorité, excommunication et damnation éternelle, tous les violateurs sacriléges du repos, des biens et des priviléges du monastère (2).

L'abbé Humbert II mit tous ses soins à faire exécuter fidèlement chacune des volontés pontificales et il mérita dix ans plus tard d'annexer aux cinq églises que son abbaye possédait celle de Brevilliers. Ce don lui fut fait en 1199, à Besançon, en présence d'Etienne, abbé de Lieucroissant, et de plusieurs prêtres, par l'archevêque Amédée de Tramelay (3). Ce fut peut-être le prix de la rançon du prélat, que le comte Richard, fils et successeur d'Amédée, retenait comme prisonnier de guerre dans son château de Montbéliard dès l'année précédente.

Les nombreuses donations que nous venons de rappeler peuvent déjà fournir une idée de la haute fortune à laquelle l'abbaye de Belchamp s'était rapidement élevée.

(1) *Mundatrix*, *Fervente-Fontana*, *Bordo*, lieux inconnus.— *Semondans*, canton de Montbéliard.—*Albapoys*, et *Pois* dans une charte de l'an 1302 est Lepuix, canton de Delle.

(2) *Arch. empire, fonds Montb.*, sect. hist., série K 2159.

(3) *Notice sur l'anc. seign. d'Héricourt*, pièc. justif. n° VIII, p. 50 et 51. — Dunod., *Hist. de l'Egl. de Besançon*, t. I, p. 173 et 174.

Dès la fin du XIIe siècle, ses richesses foncières étaient considérables, supérieures même à celles de l'abbaye de Corneux; elles devaient s'accroître encore dans le siècle suivant.

Ce siècle, assez pauvre en documents, s'ouvre par un chapitre général de l'ordre de Prémontré, où intervint une composition amiable entre les deux abbés de Belchamp et de Bellelay, due à l'arbitrage des deux abbés de Flabémont et d'Estival, autres maisons de Prémontrés situées dans les Vosges. Belchamp avait contracté quelques dettes envers Bellelay. Pour les éteindre, Belchamp céda à Bellelay en toute propriété une terre sise à Lepuix, près de Delle. L'acte qui consacra cet accord fut muni du sceau du chapitre général (1206) (1).

Au chapitre général de l'année 1238, tous les biens que les chanoines de Belchamp possédaient dans ce même village furent attribués à l'abbaye de Bellelay (2).

L'an 1229, *Cunon* était abbé de Belchamp. A cette date, il figure comme témoin dans une charte en faveur de l'abbaye de Bellelay (3). Il reçut en 1248 de l'écuyer Otton, avocat de Montbéliard, fils du chevalier Otton, bienfaiteur de l'abbaye de Lure, deux meix de terre, situés à Mandrevillars, ainsi que tout ce qu'il possédait, en dîmes, bois, prés et autres choses, au village et territoire de *Dasle* (4). Cunon n'est connu par aucun autre document, quoiqu'il ait, croyons-nous, tenu la crosse abbatiale plus de vingt-cinq ans.

Son successeur fut *Werner* (vers 1255), dont le gouvernement est signalé par divers compromis entre Belchamp, Bellelay et Lucelle, à propos de vignes situées sur les bords du lac de Bienne, et des dîmes du village d'Exincourt (5).

(1) *Monum. de l'hist. de l'anc. évê. de Bâle*, t. I, n° 289.
(2) *Actes de la société jurassienne d'émulation*, 1857, p. 124.
(3) *Monum. de l'hist. de l'anc. évê. de Bâle*, t. I, n° 343.
(4) *Mém. hist. sur l'abbaye et la ville de Lure*, par M. l'abbé Besson, p. 36 et 37. — *Dasle*, canton d'Audincourt.
(5) Dans une charte donnée à Bienne en faveur de Bellelay, le 3 novembre 1255, Werner, abbé de Belchamp, est cité comme témoin avec ses deux frères, Humbert et Pierre, et Richard, prêtre, chanoine de Belchamp et curé d'Exincourt. Des vignes situées sur les bords du lac de Bienne, furent, à la demande des abbés de l'une et de l'autre maison, transférées à Bellelay : ce qui indique que Belchamp avait des droits sur ces vignes; c'est ce qui résulte d'ailleurs des termes mêmes de la charte (*Monum. de l'hist. de l'anc. év. de*

Un acte plus important de cette époque nous révèle l'existence d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Belchamp : celui de Vaux-lez-Vernois, entre Héricourt et Saunot.

Une charte d'environ 1163 au profit de Belchamp porte pour premier témoin *Cono prelatus ecclesiæ de Vallibus*, lequel était frère de l'avocat Widon de Montbéliard (1). Le prélat en question n'était autre que le curé de l'église de Vaux, une des plus anciennes du pays. Vaux était une retraite charmante. Pierre de Montbéliard, chevalier, officier ministériel de nos comtes, y fonda un prieuré, et, pour le rendre plus digne des enfants de saint Norbert, il le plaça sous la dépendance de l'abbaye de Belchamp et lui prodigua la plupart de ses riches domaines. Les nobles de Champey imitèrent sa générosité, et par un acte de la même année ils lui transférèrent divers droits d'usage à *Champey* et plusieurs immeubles à Trémoins, *Aibre*, Semondans et *Visserey* (2). Il paraît que l'abbaye de Flabémont avait certaines prétentions sur l'église du prieuré de Vaux, et comme Pierre de Montbéliard se montrait disposé à y donner satisfaction; le chapitre général de l'ordre en dénia au chevalier la libre disposition, par la raison qu'il en avait fait à Belchamp une cession authentique et définitive (3).

Bâle, t. I, n° 442). — A la même époque, des difficultés suscitées entre les deux abbayes de Belchamp et de Lucelle, touchant les dîmes du village d'Exincourt, ne furent aplanies qu'au bout de trois ans de discussions, par un accord réglant que, dans toute l'étendue de la paroisse, le tiers des grosses dîmes tant anciennes que novales appartiendrait à Lucelle, excepté toutefois celles des terres de la dotation de la fabrique de l'église et de la domination du comte de Montbéliard, qui sont réservées à Belchamp. (Charte de mars 1258. *Arch. emp., fonds Montb.*, sect, hist., série K 2164, et aussi *Monum. de l'hist. de l'anc. évê. de Bâle*, t. III, p. 119 et 671). — On trouve *Werner*, abbé de Belchamp, témoin avec celui de Lucelle, d'une charte donnée à Bâle, le 13 février 1256, en faveur du monastère de Moutiers-Grandval en Suisse, et d'une autre de l'an 1271 au profit de Lucelle. (*Monum. de l'hist. de l'anc. év. de Bâle*, t. I, n° 446, et t. II, n° 167).

(1) *Notice sur l'anc. seigneurie d'Héricourt*, pièc. justif., p. 42 et 43.

(2) Les deux premiers endroits appartiennent au canton d'Héricourt, les deux derniers au canton de Montbéliard. — *Visserey* n'existe plus. (*Vill. détr.*, p. 37)

(3) Charte de juin 1258. *Arch. emp., fonds Montb.*, sect. hist., série K 2160. — *Ephém.* p. 177. — Pierre de Montbéliard, en sa qualité d'officier ministériel, possédait une maison au château de

Les maisons régnantes de Montbéliard et de la Roche, si généreuses envers notre abbaye au XIIe siécle, ne l'oublièrent pas au XIIIe.

L'an 1260, le comte de la Roche, Eudes II, confirma les aumônes qui lui avaient été faites par son aïeul Eudes Ier, d'un meix à Audincourt, des droits de pêche en toutes ses rivières et de pâturage sur toutes ses propriétés (1).

Le comte de Montbéliard, Thierry III dit *le Grand Baron*, de la maison de Montfaucon, ardent et belliqueux, en qui la violence des coups égalait l'ardeur des passions, répara noblement ses injustices envers les abbayes de Lure et de Murbach, par la fondation de l'hôpital de Montbéliard (1249), et aussi de son anniversaire et de celui de sa femme, Adélaïde ou Alix de Ferrette, dans l'abbaye de Belchamp (juin 1269) (2).

Les comtes de Bourgogne, voisins et alliés des comtes de Montbéliard et de la Roche, bienfaiteurs des abbayes de leur province, donnèrent souvent aussi à la nôtre une part dans leurs libéralités Nous citerons au XIIIe siècle Jean de Châlons surnommé l'Antique, qui, la veille de la Pentecôte de l'an 1261, après avoir fixé son tombeau à côté de celui de son père dans l'abbaye de la Charité, pourvoyant d'avance au repos de son âme, assigna à Belchamp, à charge d'un anniversaire, cent sols de rente annuelle sur les salines de Salins (3).

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, le défaut de documents ne nous permet de signaler que le nom de *religieux homme, de Jochan Tremeins, par la grâce de Dieu abbé de Belchamp,* qui applique son sceau abbatial à diverses

Montbéliard et y devait la garde pendant quarante jours. Il avait aussi des biens dans l'ancien village de Bretigney (canton de Montbéliard), détruit par les Anglais ou par les grandes compagnies vers 1360, qu'il échangea en 1293, avec Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard. Sa fille Alix fit en 1313 au monastère de Lieucroissant une aumône sur ses dîmes de saint Fergeux, dans la seigneurie de Granges. Son autre fille, Catherine, morte avant 1343, avait épousé Nicolas Lallemant, de Montagney, sergent d'armes du roi de France. (*Vill. détr.*, p. 5, note.)

(1) *Arch. de Montbéliard* — Divers titres depuis 1310 à 1478 constatent que l'abbaye avait le droit de pêche dans le Doubs *dez le pied d'asne jusqu'à l'endroit d'un chesal où estait autrefois bâti moulin.* (*Inventaire*, bibliothèque de Besançon, 6 pièces).

(2) Pour le repos de l'âme de sa femme, il lui assigna une rente annuelle de 60 sols, à prendre sur ses rentes et revenus de Montbéliard.

(3) *Hist. des sires de Salins*, I. par Guillaume et *Monogr. Nancy*.

chartes (1), et ménage en faveur des possessions de son monastère à Voujaucourt (1279), à Breveliers (1296), à Grand-Charmont et à Montbéliard (1299), des reconnaissances, des acensements, des sentences arbitrales (2).

Nous avons vu Belchamp, naître, grandir et se développer. Jusqu'ici, pendant près de deux cents ans, son histoire s'est déroulée sans secousses et sans bruit, dans une longue série de services inappréciables rendus au pays et à l'humanité, comme d'ailleurs l'histoire de tous les monastères, quoiqu'on en dise. Sous ses auspices, l'agriculture avait fait des progrès très remarquables. La hache des moines avait abattu les forêts, et les déserts défrichés s'étaient transformés en campagnes fertiles, et les terres incultes en jardins. Beaucoup de fermes étaient devenues des villages plus ou moins considérables ; les principales localités des quatre cantons actuels d'Audincourt, de Blamont, de Montbéliard et de Belfort lui doivent leur origine ou leur agrandissement. Et la religion, de quels bienfaits plus grands encore ne lui est-elle pas redevable? Que de bien opéré dans les sept paroisses dont elle avait la direction ! Que d'âmes relevées, consolées, sanctifiées ! Que d'aumônes versées dans le sein des pauvres et des infirmes! Que d'enseignements donnés à l'enfance et à la jeunesse ! Que de bonnes œuvres semées sur toute la surface du pays! Les noms de ces ouvriers évangéliques ne nous sont point parvenus ; comme ils avaient voulu vivre ignorés des hommes, ils sont morts oubliés dans leur humble retraite. Mais qu'importe? Ils ont travaillé à l'œuvre de Dieu et pour lui seul, lui seul est leur récompense. Plus de cent cinquante ans avaient été consacrés à cette double et glorieuse mission. Belchamp, digne fille de Corneux et de saint Norbert, avait bien mérité de la civilisation. Mais dès le commencement du XIVe siècle, un grand changement s'opère dans les habitudes et les mœurs de notre abbaye.

Les occupations manuelles prescrites par la règle tom-

(1) Jean, abbé de *Beauchamp*, scella de son sceau une charte de Guyard, écuyer, d'Accolans, du mois de décembre 1277 (Dunod. *Hist. du comté de Bourg.*, t. II, preuves, p. 617) ; — une autre du mois d'août 1299 (*Arch. du château de Châtenois, manuscrits du P. Dunand* à la bibli. de Bes.) ; — et enfin une troisième de Guy de Grammont, du 9 août 1311 (Dunod, *Hist. du comté de Bourg*, t. II, preuves, p. 619).

(2) Chartes d'avril 1279, oct. 1296, avril 1299. *Arch. empire, fonds Montb.*, sect. hist., série K 2162.

bent en désuétude. Les moines, après avoir longtemps cultivé eux-mêmes leurs terres et les avoir fécondées de leurs sueurs, prennent le parti de les acenser. Ils ne pouvaient plus d'ailleurs se livrer à la culture, depuis qu'autour du monastère s'étaient formés des villages nombreux, remplis de fermiers et de serfs, qui, pour vivre, avaient besoin de leur travail. Le nombre des religieux dut diminuer en même temps. Aussi, de vingt à trente qu'ils étaient dans les commencements, n'en resta-t-il bientôt que de huit à dix, vivant avec la même dotation qui avait fourni largement aux besoins de leurs nombreux devanciers (1). La prêtrise, qui n'était dans le principe que le partage de quelques-uns, devint peu à peu la condition commune et ce changement rendit impossible le rétablissement du travail manuel. Car, si le simple religieux peut allier à la prière les soins d'un humble métier, n'est-il pas de la dignité du sacerdoce, que ceux qui en sont revêtus se livrent de préférence aux travaux de l'esprit (2)?

D'ailleurs, c'était le temps où la féodalité livrait aux princes ses derniers combats; le peuple était séditieux autant que redoutable et la guerre étrangère se mêlait sans cesse à des querelles intérieures. La ligue de nos grands barons contre l'empereur Rodolphe de Habsbourg et le duc de Bourgogne Eudes IV, les incursions des Anglais, l'occupation du pays par Louis XI, les folles entreprises de Charles-le-Téméraire, amenèrent tour à tour de grandes perturbations, avec l'ignorance et les mauvaises mœurs pour cortége.[3]

C'est assez dire l'état de notre abbaye dans les âges qui vont suivre. Son histoire n'est plus qu'une longue et lamentable décadence, mêlée à de perpétuelles alternatives de paix et de guerre. Nous n'aurons plus guère à enregistrer que les noms de ses abbés, à côté des faveurs persévérantes de nos comtes et d'une série monotone de transactions privées et de calamités publiques. On ne sait plus sur quoi s'apitoyer davantage, ou sur les misères des peuples qui réclament des soutiens et des consolateurs, ou sur l'indolence des moines qui les délaissent et se perdent au sein d'une oisive opulence.

(1) Paroles de M. Duvernoy au congrès scientifique de France, tenu à Besançon en sept. 1840 (*Recueil de l'académie de Bes.*, 1840, p. 125), en contradiction avec les *Ephémérides* du même auteur, où il affirme que le nombre des religieux n'a jamais dépassé dix (Eph. p. 193.

(2) *Mém. hist. sur l'abbaye et la ville de Lure*, p. 39.

(3) *Mém. hist. sur l'abbaye de Cherlieu.* Introd., p. XXV.

CHAPITRE II.

ÉPREUVES ET DÉCADENCE DE L'ABBAYE DE BELCHAMP.
XIV[e] ET XV[e] SIÈCLES.

Le comté de Montbéliard, sorti momentanément des mains des Montfaucon, venait de passer en celles de Renaud de Bourgogne, petit-fils de Jean de Châlons l'Antique, rude guerroyeur, dit M. Ed. Clerc, grand pillard, deux ou trois fois prisonnier de guerre, armant tour à tour contre l'empereur et contre le roi de France, généreux d'ailleurs et ami de la liberté de ses sujets (1). La ville de Montbéliard reçut de lui ses premières franchises (1284), que Jean de Tremoins, *humble abbé de Belchamp*, scella de son sceau (2).

Le frère de Renaud, Othon IV, comte palatin de Bourgogne, était alors en proie aux plus vives agitations (1295). En butte à tous les événements, humilié par les empereurs Rodolphe de Habsbourg et Adolphe de Nassau, aigri par ses mauvais succès, excommunié, ruiné et harcelé par ses créanciers, il livra tout au roi de France, Philippe-le-Bel, *son comté, sa baronnie, sa terre, ses droits, ses hommages et ses fiefs*. Au milieu des cris d'a-

(1) *Essai sur l'hist. de la Franche-Comté*, t. II, p. 24.
(2) *Recueil des franchises de la ville de Montbéliard.*

larmes que cet acte arracha à toute la noblesse du pays, Renaud, comte de Montbéliard, et tous les hauts barons avec lui coururent à Besançon et se liguèrent entre eux pour s'opposer à l'effet du traité de Vincennes. Avant d'engager une lutte sanglante, que devaient alimenter l'or et la haine de l'Angleterre contre la France, le comte de Montbéliard mit ordre à ses affaires. Les legs pieux ne furent point oubliés dans son testament. Belchamp y figure pour une aumône considérable (1296).

D'autres ont raconté les vicissitudes de la guerre civile, la part que l'Allemagne et la France y prirent à la fois, la paix qui la suivit (1301), la mort d'Othon IV sur la terre étrangère et ses splendides funérailles dans l'abbaye de Cherlieu (5 mars 1309), auxquelles assistèrent, à la tête de la noblesse, le comte Renaud de Montbéliard et Hugues de Bourgogne, les deux frères survivants du défunt, ainsi que les abbés de Corneux et de Flabémont comme représentants de l'ordre de Prémontré (1).

Au milieu de ces évènements, Jean de Tremoins continuait de porter avec dignité la mitre abbatiale, sous la haute protection du comte Renaud. C'était un habile administrateur. On en a la preuve dans le grand nombre d'actes, donations, acensements, sentences, compromis, dont il fut tour à tour l'objet ou l'auteur. Toutefois, dans les amodiations des biens de son monastère, il rencontre une source intarissable de difficultés et de procès. Le détail de ces baux à ferme et de ces contestations, dont le fond et la forme ne varient guère, serait fastidieux pour le lecteur. Nous nous contenterons de signaler: une reconnaissance faite par Guillaume, curé de Mandeure et chanoine de Montbéliard, des biens qu'il tenait de l'abbaye à Chamabon et à Montbéliard (1300); — une donation d'Eudes, curé de Saint-Dizier, à Brevilliers, pour son anniversaire (1302); — un acensement des terres de Grosmagny (1302); — une sentence arbitrale rendue aux assises d'Héricourt par Thiébaud d'Asuel, bailli de Montbéliard, relativement à Brevilliers (1304); — une amodiation des biens de Dorans (1305); — un accord ménagé par Jean de Dasle sur les dîmes d'Hérimoncourt, données au monastère par sa tante Béatrix (1310); — un don de céréales au village de Bure, par dame Annel d'Abévillers pour son anniversaire (1311) (2). — Les chartes qui ren-

(1) *Mém. hist. sur l'abbaye de Cherlieu*, p. 54-60.
(2) *Arch. emp. fonds Montb.*, sect. hist., série K 2160, 2162; 8 pièces.

ferment ces diverses transactions proviennent des archives de l'empire. Elles sont pour la plupart revêtues du sceau du comte Renaud, qui se plaît à en confirmer le contenu; elles sont ainsi à nos yeux des monuments et du zèle de l'abbé Jean de Tremoins et de l'amitié dont l'honorait notre comte.

Ce prince lui donna de son estime et de son affection des témoignages encore plus directs et plus éclatants. Fidèle aux nobles traditions de générosité et d'honneur chevaleresque héréditaires dans sa famille, Renaud de Bourgogne porte avec tant de dévouement le titre de gardien de notre abbaye, que celle-ci lui cède, l'an 1306, en récompense de ses loyaux services, une moitié indivise de ses vastes forêts de Vaux-lez-Vernois (1). Quatre ans plus tard, ayant fait construire un moulin sur le ruisseau de Glan, au-dessus du village d'Audincourt, Renaud gratifie Belchamp d'une rente considérable en froment, en dédommagement du préjudice que le nouveau moulin pouvait causer à celui de l'abbaye (2). Vers la même époque, grâce à l'abondance de ses épargnes, au généreux concours du comte, de ses vassaux et de ses sujets, le monastère jeta sur le Doubs un pont solide, qui subsista jusqu'en 1670, année où, faute de réparations, il fut emporté par une inondation (3). La construction de ce pont fut un grand bienfait pour le pays; en facilitant les relations avec l'abbaye, devenue le grand centre des travaux agricoles, de l'instruction et des œuvres de religion.

L'abbé Jean de Tremoins mourut vers l'an 1311. Le comte lui survécut assez longtemps pour soutenir dans deux héritiers de son siége, *Pierre* et *Fromont*, les héritiers de son zèle administratif. Sous leur gouvernement comme sous le précédent, on voit *noble baron*, *monseigneur Renaud de Bourgogne*, apposer son sceau protecteur à plusieurs chartes données au profit de Belchamp : à une donation des chevaliers Henri d'Abévillers et Pierre

(1) « Lesdits bois doivent appartenir et estre au comte Renaud pour la moitié et pour l'autre moitié estre et demeurer à l'abbé et au couvent, mais à telle condition de ne point séparer sa part et portion de l'autre, avec pouvoir auxdits abbés et couvent d'y prendre bois pour leur affouage, leurs maisons et église de Belchamp et de Vaux et une autre leur maison dite au Vernoy, comme aussi la même chose est accordée au seigneur comte Renaud. Lundi avant la conversion de saint Paul, 1306. » (Note Duvernoy.)

(2) *Eph.*, p. 121. La rente était de deux bichots.

(3) *Ibid.* p. 121, note.

de Rocourt, père et fils (1316), à un acensement des propriétés de Brognard (1318) et, à une sentence arbitrale très curieuse, portant qu'un sentier tracé dans un champ de l'abbaye sera maintenu et que le chemin entre l'église et le pont conduisant à Valentigney sera élargi, de manière à permettre le passage à deux voitures de front (1318) (1). Renaud fut plus heureux encore d'être l'exécuteur des legs testamentaires des membres de sa famille en faveur du monastère. Son frère Huges de Bourgogne, par son testament de l'an 1312, avait légué vingt livres à Notre-Dame de Belchamp (2). Sa belle-sœur Mahaut d'Artois, veuve du comte palatin Othon IV, petite-nièce de saint Louis, princesse généreuse toute occupée des malheureux, bienfaitrice des églises et des monastères, n'oublia point dans ses largesses l'abbaye que Renaud et tous ses parents se faisaient gloire de protéger et d'intéresser au salut de leurs âmes. L'an 1320 elle lui donna un cens annuel de trente sols, *ad animæ suæ et sponsi sui Odonis solatium* (3).

Deux ans après, le comte Renaud mourut dans son château d'Héricourt, laissant un fils imbécile et quatre filles, dont l'une, Agnès, épouse de Henri de Montfaucon, reporta au noble chevalier le comté de ses aïeux (4).

Sous le règne long et agité de Henri de Montfaucon, *Fromont*, *Renaud*, de la Chapelle et *Pierre* de Faucogney, occupent successivement le siége abbatial de Belchamp. L'histoire nous a transmis leurs noms avec quelques actes d'administration domestique et une longue série de malheurs privés et publics.

Un accord avec les habitants des Combottes et de Champey, au sujet de la vaine pâture sur les terres du prieuré de Vaux et du Vernois et de la jouissance du mort bois dans les forêts des deux monastères (1325) (5); un acensement de la Vouaivre d'Exincourt pour quinze ans (1325) (6); une double donation d'une pièce de terre et d'un canton de bois à Echenans (1342 et 1344) (7); un

(1) *Arch. emp., fonds Montb.*, sect. hist., série K 2160, 2161, 2162.
(2) *Mém. hist. sur Poligny*, chevalier, I, piéc. just. n° 86.
(3) *Monogr. Nancy.*
(4) *Ed. Clerc*, *Essai*, t. II, p. 25.
(5) *Vill. détr.*, p. 16, et *Invent.* bibl. de Besançon.
(6) *Ephém.*, p. 182.
(7) *Inventaire.*

rachat des dîmes du territoire de Bure pour quarante florins (1347) (1); diverses compositions avec le curé de Vandoncourt (1337 et 1344) et celui de Brevilliers (1353) (2); une fondation d'anniversaire par Jeanne de Montbéliard, fille du comte Renaud, princesse généreuse et magnifique jusqu'à la prodigalité (vers 1350) (3); le don de la fontaine située dans le verger du monastère, par le comte Valeran de Thierstein, seigneur de Bélieu, et par sa femme Anne de Furstemberg (1355) (4); une concession des moulins de Crozat, au territoire de Dorans, pour vingt-quatre florins (1342) (5); la vente d'un meix, au Vernois, pour soixante sols estevenants (1358) (6) etc., telles sont les transactions de l'époque, souvent plus onéreuses qu'avantageuses.

C'était le temps où la guerre civile, à laquelle le comte Henri prit une part active, désolait la Bourgogne et le comté de Montbéliard, en haine d'Eudes IV, alors duc et comte de Bourgogne. La peste, la famine et la guerre sévissaient à la fois, principalement de 1357 à 1364. On peut juger de tout ce que le monastère eut à souffrir d'après les incursions militaires qui s'opèrent à ses portes, à Mandeure, où le château de l'archevêque est rasé et ses propriétés dévastées (7).

Nous ne parlerons pas des incursions des *Routiers* et des *Tard-Venus*, ni de leurs affreux ravages. Ils sont aussi certains qu'il est difficile d'en marquer exactement et les dates et tous les détails. La mort de Philippe de Rouvres les enhardit à renouveler leurs entreprises, et Marguerite, héritière du comté, dut, dès son avènement, se défendre contre eux et contre des ennemis domestiques. Elle mit à la tête de son conseil le comte de Montbéliard, et le nomma gardien du comté de Bourgogne. Ce prince ne négligea rien pour maintenir partout l'autorité de sa souveraine. Néanmoins les grandes compagnies continuèrent à infester la province au midi, pendant que les

(1) *Arch. emp., fonds Montb.*, sect. hist., série K 2160.
(2) *Inventaire.*
(3) *Note* Duvernoy.
(4) *Inventaire.*
(5) *Ibid.*
(6) *Arch. empire, fonds Montb.*, sect. hist., série K 2160.
(7) Voir nos *Recherches hist. sur la ville, la principauté et la république de Mandeure*, t. I, p. 349.

Allemands la surprenaient au nord pour venger les querelles de l'abbé de Lure (1).

C'est au milieu de ces invasions sans cesse renaissantes, que, malgré la valeur du noble gardien des comtés de Bourgogne et de Montbéliard et de l'abbaye de Belchamp, disparurent plusieurs villages où celle-ci avait des hommes et des propriétés : telles sont les *Combottes*, hameau voisin de Champey, *Villemont* et *Visserey* (2). C'est assez dire les grandes pertes qu'elle éprouva dans les autres localités du pays, qui furent toutes plus ou moins pillées et ravagées.

Renaud IIe du nom venait de remplacer Pierre de Faucogney dans la direction de Belchamp. Son administration de trente-cinq ans commence par une cruelle catastrophe. L'année même de son avènement, l'église et les bâtiments de l'abbaye furent consumés pnr le feu du ciel. Quelques maux que la guerre lui eût causés, elle était toujours une des plus riches de la Franche-Comté ; elle put donc en peu de temps, non toutefois sans d'énormes sacrifices, réparer les désastres du terrible incendie de 1367. Dans ce but, elle aliéna quelques-uns de ses domaines, telles entre autres ses dîmes de Dasle et Daslote, qu'elle vendit en 1372 à Jean dit Siblotet, de Trévillers, pour cent florins d'or de Florence (3). La bienfaisance publique lui vint d'ailleurs en aide. Plusieurs donations et constitutions de rentes datent de cette époque sinistre. Outre un cens annuel de Renaud d'Héricourt (4) et un legs testamentaire de Jean le Montagnon, de Mandeure, pour son anniversaire (5), il faut signaler l'inépuisable bienfaisance des nobles de Champey, qui se distinguent par toute sorte de bons services ; entre autres biens, Belchamp reçoit d'eux tout ce qu'ils possédaient à Courcelles-lez-Montbéliard, à Allanjoie et à Montbéliard; trente ans plus tard, le monastère leur en témoigna sa recon-

(1) *Mém. hist. sur l'abbaye de Cherlieu*, p. 67 et 68.

(2) *Vill. détruits*, *passim*

(3) *Inventaire*. Au commencement du XIVe siècle, Jean de saint Jean d'Adam, tenait du monastère les mêmes biens à titre d'usufruit. (*Vill. détr.*, p. 34). Un peu plus tard, Belchamp accensa ses biens de Fesche-l'Eglise à des particuliers de Badevel et de Beaucourt. 13 juin 1388 (*Inventaire.*)

(4) *Inventaire*. — Cens de 4 sols.

(5) *Note* Duvernoy.

naissance par une pension viagère en céréales et en numéraire (1).

S'il faut en croire M. Duvernoy, Belchamp aurait été vers le même temps, le théâtre de grands scandales. « Au milieu du XIVe siècle, dit-il, vers 1369, les religieux menaient une conduite peu conforme aux vertus que leur prescrivait la règle. L'archevêque de Besançon voulut intervenir pour mettre fin au scandale ; mais ils invoquèrent les franchises de l'ordre et ne cédèrent qu'aux représentations de leur supérieur, l'abbé de Corneux (2). » Ces désordres sont possibles; la guerre et les autres fléaux en amènent tant à leur suite. Quoiqu'il en soit, nos recherches ne nous ont rien fourni qui les justifie.

En 1399, les cloîtres et l'église de Belchamp étaient complètement rétablis : c'est ce que nous apprend un mandement de l'abbé de Corneux, adressé à l'abbé Renaud, pour lui annoncer sa visite et le prier de se conformer ponctuellement au cérémonial en usage dans ces circonstances (3). Mais hélas! la belle église du XIIe siècle avait disparu, et celle qui la remplaçait était loin, dit-on, d'avoir les proportions et la valeur architecturale de la première !

Divers actes de cette époque font connaître une partie du personnel de l'abbaye. Sous la conduite de *religieuse personne, frère Renaud, abbé de Belchamp*, sont désignés comme chanoines : — Renaud de Champey, prieur, qui fut son successeur ; — Pierre de Trévillers, curé de Chèvremont; — Ferri de Charmoille; — Jean de Chèvremont; — frère Antoine, curé d'Exincourt, et quelques autres (4).

C'était le temps où le château de Montbéliard était plein de deuils funèbres. Le vieux comte Etienne venait de perdre presque tous ses enfants. De sa belle et nombreuse famille, il ne lui restait plus que sa femme, Marguerite de Châlons, et un fils, Henri, guerrier digne de son aïeul de même nom, signalé dans nombre de combats et notamment dans la journée de Rosbecque. Marguerite de Châlons, dont les soins consolaient la vieillesse cruellement éprou-

(1) *Inventaire*. Pension d'un bichot de froment, 30 mesures d'avoine et 24 sols d'argent. (20 sept. 1399).

(2) Congrès scientifique de France, tenu à Bes. en sept. 1840. *Recueil de l'académie*, p. 127.

(3) Mandem. du 20 juillet 1399. *Inventaire*.

(4) Acte de 1372, cité par Duvernoy dans ses notes à la bibl. de Besançon.

vée du noble Montfaucon, succomba elle-même, en 1392. Quatre ans avant sa mort, le 10 février 1388, elle avait érigé une chapelle dans la nouvelle église de Belchamp et elle l'avait dotée d'un revenu annuel de quinze francs sur ses salines de Salins (1).

Henri de Montfaucon-Montbéliard, seigneur d'Orbe, seul héritier d'un père veuf et infirme, venait à peine de voir la tombe se fermer sur les dépouilles mortelles de Marie de Chatillon, son épouse, qui l'avait rendu père de quatre filles et était morte en donnant le jour à la dernière, lorsque l'armée bruyante des croisés arriva à Montbéliard, rendez-vous de la noblesse comtoise, sous le commandement du jeune comte de Nevers. Il s'agissait d'une expédition contre les Turcs, qui de triomphes en triomphes menaçaient l'Occident. Malgré son grand âge, malgré lesha sards de cette expédition lointaine, le vieux comte Etienne n'hésita point à laisser partir son fils Henri, dernier espoir de la lignée des Montfaucon, fils chéri qu'il ne devait plus revoir. On connaît le désastre de Nicopolis. Henri de Montbéliard y périt glorieusement. Le comte Etienne, dans son château désert, appela en vain son fils seize mois durant. Sentant sa fin approcher, il fit son testament, en y répétant à chaque phrase, *si mon fils revient!* Par ce long et pieux monument de sa douleur paternelle et de sa générosité chrétienne, il légua une somme de soixante sols estevenants à l'abbaye de Belchamp (2).

La riche succession du comte Etienne fut partagée entre ses quatre petites-filles. Henriette, qui était l'aînée, obtint le comté de Montbéliard, avec les seigneuries de Porrentruy, Etobon, Granges, Clerval, Passavant et Franquemont, riches domaines que par son mariage elle porta en dot à la maison de Wurtemberg. Ce changement de dynastie fut un malheur pour notre monastère. Naturellement un prince étranger avait moins de souci de ses intérêts, et puis plus tard la maison de Wurtemberg devait en être avec le protestantisme le fléau et la ruine. Cependant il faut reconnaître que les premiers princes d'outre-Rhin, pendant tout le cours du XVe siècle, se montrèrent les dignes héritiers du comte Etienne et de sa fille Henriette,

(1) *Monogr. Nancy.*

(2) Ce testament est aux *arch. de la préf. du Doubs* Voir sur la n du comte Etienne des pages admirables de M. Ed. Clerc. *Essai*, t. II, p. 249-265.

en donnant au couvent de Belchamp maintes marques de protection et de bienveillance.

Avec le règne d'Eberhard-le-Jeune commence l'administration de *Renaud III de Champey* (de Campello), auparavant prieur du monastère, qui dura vingt-deux ans (1403-1425). L'année même de son avènement, il reçut la visite de Ponce de Pierrejus, abbé de Corneux (1). Il eut pour successeurs *frère Vaulchier*, de Alle, près de Porrentruy (1425-1437), visité par l'abbé de Corneux, Gérard d'Arc, et *Jean Bernard*, de Montbéliard (1437-1444).

Dès la fin du XIII[e] siècle, les affranchissements se multipliaient de toutes parts. Cédant à l'entraînement général, l'abbé Vaulchier voulut en 1429 affranchir les héritages et les sujets mainmortables, que l'abbaye avait acquis à une époque incertaine, antérieure à l'an 1323, à *Velloreille-lez-Sainte-Marie* (2). Mais leur affranchissement, opéré sans le concours de l'abbé de Corneux, fut considéré par celui-ci comme une offense grave à son autorité. Aussi révoqua-t-il ce bienfait dans l'année même de la concession et il demeura inexorable par la suite (3).

L'an 1437, fut assoupie une vieille querelle entre l'abbaye de Belchamp et l'abbaye de Luxeuil. La première devait annuellement à la seconde, on ne sait à quelle occasion, une rente annuelle de six bichots ou cent quarante-quatre mesures de blé. Cette redevance était ancienne; néanmoins l'abbé Jean Bernard en refusa le versement. Par un accord du 28 novembre, Guy Briffaut, abbé de Luxeuil, en déchargea le monastère de Belchamp, qui lui céda en échange la chapelle ou prieuré de Saint-Hilaire, paroisse de Melisey, avec tous ses sujets et dépendances (4). Nous ignorons complètement d'où était venue à notre abbaye cette église de Saint-Hilaire. Ce titre est le seul qui en parle (5). A la même époque et en vertu du même échange, l'abbaye de Luxeuil céda à celle

(1) L'abbé Renaud de Champey est le premier abbé connu de *Hugo* et des *Notices de Nancy*.

(2) Velloreille fut détruit par l'invasion des Guises en 1588. (*Vill. détr.* p. 34.)

(3) La révocation est du 13 juillet 1429. *Inventaire*.

(4) *Invent.* et *notes Baverel*. La chapelle de Saint-Hilaire appartient maintenant à la paroisse de Ternuay.

(5) Au mois d'avril 1442, l'abbé Bernard fut choisi pour arbitre entre deux particuliers de Montbéliard en procès pour un jardin. (*Inventaire*.)

de Belchamp le patronage de l'église de Bethoncourt (1).

Après avoir fait remarquer l'acensement d'un héritage à Brognard (1437) (2); — une rente annuelle de trente francs, constituée par Etienne Bernard, bourgeois de Montbéliard, proche parent de l'abbé, (1437) (3); — deux dons à *Dambenois* et à Seloncourt (1437) (4); — une redevance foncière des Goguel de Bethoncourt (1441) (5); signalons les libéralités plus considérables de la bonne comtesse Henriette. Déjà, le 2 août 1421, elle avait ordonné de prélever sur les rentes et revenus de l'église de Montbéliard les soixante sols estevenants légués à l'abbaye par le comte Etienne, son grand-père. Plus tard, elle lui accorde quarante quartes de sel à prendre annuellement sur la saunerie de Saunot, *par chascun quart d'an dix quartes.* Enfin par son testament (1444) elle lui cède une somme de cent forts florins d'or (6).

Mais ces bienfaits, quelque nombreux et importants qu'ils fussent, n'étaient qu'une bien faible compensation aux cruelles épreuves de l'époque.

« Jaloux de venger le meurtre de son père Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, s'était uni aux Anglais par le traité de Troyes (1420) contre le roi de France Charles VII, et jusqu'à la paix d'Arras (1435), les deux Bourgognes et le comté de Montbéliard sont les théâtres de tous les partis. Les conventions conclues entre Charles VII et Philippe-le-Bon (1436) firent espérer le repos, mais ne le donnèrent pas. Comme on avait vu dans le siècle précédent les *grandes compagnies* s'abattre sur notre patrie après le traité de Bretigny, de même celui d'Arras donna naissance aux *Ecorcheurs*, nouveaux brigands dont le nom seul rappelle assez les farouches excès (7). Le duché éprouva d'abord toutes les horreurs du

(1) *Archiv. de l'empire, fonds Montb.*, sect. hist., série K, 2159.

(2) A Vuillemin Bourquart (*Inventaire.*) Un héritage sis au même lieu, appartenant à l'abbaye, lui rapportait annuellement, un siècle plus tard (1537), 12 sols et 2 gelines.

(3) *Inventaire.*

(4) Deux pièces, *Dambenois*, canton d'Audincourt.

(5) Deux mesures de froments et 3 sols estevenants.

(6) *Inventaire.*

(7) « La cause pourquoi les Ecorcheurs avaient ce nom, dit *Monstrelet*, si estaient pourtant que toutes gens estaient rencontrés d'eux, tant de leur part comme d'autre, estoient devestus de leurs habillements tout au net jusqu'à la chemise. »

pillage. Il s'étendit ensuite sur les bords de la Saône et du Doubs. Jean, comte de Fribourg et de Neufchâtel, alors gouverneur de Bourgogne, réunit la noblesse et leur fit rude chasse (1). Mais le remède devint pire que le mal. Au commencement de 1438, les Bourguignons pillèrent à leur tour, pour se faire payer de leurs services. On leur donna le nom de *Retondeurs*. Alliés et ennemis, soldats et capitaines, tout se mêle et se confond. Les troupes n'ont plus de chefs : le crime est la seule loi du *Routier* (2).

Cette terrible invasion fit essuyer de grandes pertes à l'abbaye de Belchamp. Chamabon qui lui appartenait en entier fut brûlé par une bande d'Ecorcheurs, commandée par Gilles de Saint-Simon, contre laquelle avaient marché sans succès les gens de Madame de Montbéliard. Les communes d'Autechaux et d'Ecurcey recueillirent les habitants de l'infortuné village et s'en partagèrent le territoire converti en pâturage (3).

Le hameau de Daslote subit le même sort, et ne se releva de ses ruines pas plus que Chamabon (4).

L'abbé Jean Bernard, témoin et victime de tant de désastres, descendit dans la tombe la même année que la comtesse Henriette (1444). *Jean Blanchon*, comme lui originaire de Montbéliard, né vers 1408, curé de Voujaucourt pendant vingt ans, fut l'héritier de son siége et aussi de ses malheurs. On se représente aisément ses propres inquiétudes, les pertes de son monastère, les injures dont sa communauté fut accablée, quand on se rappelle les ravages causés par l'expédition des Armagnacs sous les ordres du Dauphin Louis en Franche-Comté, dans le Montbéliard et dans la Haute-Alsace. Cette épreuve, survenue l'année même de son institution, lui tint lieu de joyeux avènement.

Cet orage une fois dissipé, Jean Blanchon eut cependant la consolation de voir luire des jours meilleurs et

(1) Olivier de la Marche dit : « desquels si autant on en prenoit on en faisait justice publique et de main de bourreau, comme des larrons, pillards et gens abandonnés ; et certifie que les rivières de Saône et le Doubs estoient si pleines de corps d'iceulx écorcheurs que maintes fois les pescheurs les tiroient au lieu de poissons deux à deux, trois à trois liés et accouplés de cordes ensemble. Et dura cette pestilence depuis l'an 35 jusqu'à l'an 38. »

(2) *Histoire de Gray*, p. 86 et 87.

(3) *Vill. détr.*, p. 8-11.

(4) *Ibid.* art. Daslote.

même de longues années de paix, qui lui permirent de réparer les pertes de son abbaye, d'en gérer tranquillement les intérêts, d'en acenser les anciens domaines, d'y en ajouter de nouveaux et d'en faire reconnaître et consacrer les immunités par le Saint-Siége (3). Heureux s'il avait mis autant de zèle et d'ardeur à en fortifier la régularité qu'à en accroître les revenus!

La plus honorable générosité dont Belchamp fut l'objet à cette époque, est celle du sire de Neufchâtel Thiébaud VIII, qui se préparait à la mort par des bonnes œuvres. L'an 1455, il lui donna une vigne de vingt ouvrées en la côte de saint Symphorien, sur le territoire de Mathay, vis à vis Mandeure, à charge de célébrer tous les ans, le jour de la fête de ce saint, une messe haute dans l'église de Mathay et de dire ensuite deux messes basses, l'une du Saint Esprit et l'autre de la Vierge. Si les religieux ne s'acquittaient pas de la fondation, la maison de Neufchâtel rentrait de plein droit dans l'héritage assigné. Thiébaud VIII mourut le 26 mars de la même année (2).

A la suite des cinq papes Eugène, Alexandre, Lucius,

(1) Acensements — de certains meix de Banvillars pour 30 ans au prix de 8 sols estv. et de deux bonnes gelines annuellement (1445); — d'autres à Henri Renaud de Châtenois (1451); — d'autres encore aux Boichot d'Echenans, pour 12 sols et 1 geline (1455); — d'un champ de 5 journaux au finage de Saunot, pour 4 sols estev. et 1 geline (1461). Constitutions de deux rentes, de 18 et 8 sols, par des particuliers de Brevilliers (1451), et d'un cens annuel de 30 sols, par Perrin Courtot, de Dorans (1455). Don d'Aigrelatte, veuve Jean Fliquey, de Valentigney (1462); cession de tous leurs biens par Richard Gaul d'Etouvans et sa femme Elisabeth, demeurant à Montbéliard, moyennant leur entretien leur vie durant (1469); acte par lequel Huguenin dit Lassoire, de Brevilliers, vendu à Girardin, dit le Franc, du même lieu, bourgeois d'Héricourt, tout ce qu'il possède au finage de Brevilliers, à charge par lui de payer ses redevances envers l'église de Montbéliard et celle de l'abbaye de Belchamp (15 mai 1470). (*Arch. d'Héricourt*, titre en parchemin, communiqué par M. Gatin, curé d'Héricourt.) Accord avec Exincourt *sur le champ au moine en la vieille Vaivre d'Illec* (1451). Sentences arbitrales — sur 2 bichots de céréales réclamés par le curé de Vandoncourt dans les dîmes d'Hérimoncourt (1456). (En 1493, le curé de Vandoncourt était chapelain de Blamont); — sur la dîme de la Baume, près de Salins, partagée par moitié entre l'abbaye de Belchamp et le sieur de Grandmont, sur 3 sols de cense annuelle dus par Jean Baillet et consorts de Beaucourt (1467): sur une somme de 26 florins d'or, dont Janet Fromajeot, d'Etouvans, était débiteur au nom de Richard Gaul, du même lieu, (1471)... etc., etc.

(2) *Recherches sur Neufchâtel*, par M. l'abbé Richard, p. 199.

Clément et Martin, le pape Alexandre IV prit l'abbaye de Belchamp sous sa protection, par une bulle collective concernant toutes les abbayes de l'ordre de Prémontré. Il ordonne de suspendre toutes les contraintes employées contre elles, à l'occasion des répartements, où les ordinaires diocésains les comprenaient ponr les dépens des légats et nonces du Saint-Siége. En même temps il exempte de l'impôt tous leurs biens, meubles et immeubles, rentes et revenus, et il défend de mettre en cause les abbés et les religieux par devant aucun juge séculier, tant à raison des crimes que des contrats. Déjà, le 23 novembre 1428, le pape Martin avait accordé aux Prémontrés des priviléges analogues relatifs à la juridiction (1).

C'est sans doute en vertu de ces priviléges que, le 31 mai 1467, le maire de Montbéliard étant venu saisir un individu prévenu de vol, sur un terrain situé entre l'église de Belchamp, la porte d'entrée du monastère, les maisons et grangeries, et le moulin, et l'ayant fait conduire dans les prisons de la ville, fut obligé, sur la réclamation de l'abbé et des religieux, de réparer son méfait, en ramenant le prisonnier dans le lieu même où il l'avait arrêté (2). On sait au reste que Belchamp jouissait du droit d'asile, droit sacré et inviolable, une des plus belles institutions du moyen-âge. Tout criminel, dès qu'il avait mis le pied dans l'enceinte de l'abbaye, se trouvait à l'abri des poursuites de la justice humaine, à laquelle étaient garanties des réparations bien supérieures à toutes celles qu'elle pouvait obtenir; car le coupable, tombé ainsi entre les bras de la charité chrétienne, du zèle monastique et de la miséricorde divine, donnait à Dieu et à la société, par le repentir et la conversion, une satisfaction qu'on eut en vain demandée aux sombres cachots des prisons.

Malgré les revers, la fortune matérielle de notre monastère était toujours prospère et florissante; mais malheureusement il n'en était pas de même de son état moral; la discipline et les bonnes mœurs y étaient en grande décadence. Depuis plusieurs années en effet, des plaintes sérieuses étaient formulées contre l'abbé Jean Blanchon. A la requête des religieux, Gérard Lanternier, abbé de Corneux, arriva à Belchamp, pour informer sur *les vie*,

(1) Kalendes de mars 1452. (*Inventaire*.)

(2) *Eph.*, p. 197 et *Inventaire*. Une note de Duvernoy porte que l'individu en question était Jean de Dasle.

actions et comportements de l'abbé et de ses religieux (1). A la suite de l'enquête, Jean Blanchon, infidèle à sa vocation et à ses vœux, fut déposé (20 août 1457((2).

Il eut pour successeur *Guillaume Fallet*, de Damprichard, qui fut abbé de Belchamp pendant cinquante-quatre ans (1457-1511).

Par un motif d'intérêt et de cupidité, Jean Blanch on avait donné l'église du prieuré de Vaux-lez-Vernois à titre de bénéfice. Par un mandement du 14 mai 1461, l'abbé de Prémontré, en sa qualité de supérieur général de l'ordre, fit défense au nouvel abbé de continuer à en disposer de cette manière, *parce que de temps immémorial elle a été réunie et incorporée à celle de Belchamp*. Il l'autorise seulement à y placer un de ses religieux avec le titre de *recteur* ou *magister* (3).

Sous la longue administration de Guillaume Fallet, le monastère un instant agité par les scandales de son prédécesseur, reprend la régularité et la vie qu'il n'aurait jamais dû perdre. Rien ne vient en troubler la paix jusqu'à l'avènement de Charles-le-Téméraire.

Ce prince commença par en être le bienfaiteur. Par une ordonnance du 3 juin 1471, il ordonna de lui payer et d'y contraindre même par voies judiciaires les quinze livres de cense annuelle, assignées par dame Marguerite de Châlons sur les sauneries de Salins, *afin de chanter messe pour feu son mari et elle* (4).

On sait néanmoins combien le règne de ce dernier duc de Bourgogne fut désastreux pour cette province, le comté de Montbéliard, l'Alsace et l'évêché de Bâle. Les Français, les Allemands et les Suisses désolent pêle-mêle ces contrées, surtout de 1474 à 1476. D. Grappin a fait le récit des malheurs de Faverney et de Luxeuil ; M. l'abbé Besson a décrit ceux de Lure, de Cherlieu et de Baume-les-Dames; une lettre de Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, nous révèle ceux de Belchamp.

Le 21 octobre 1474, ce prélat autorise l'abbé et les religieux à continuer leur résidence à Montbéliard, où ils

(1) *Inventaire.*

(2) En 1496, *Henri Blanchon*, moine de Belchamp, était curé de Valentigney. (*Arch. préf. Doubs.*) Il était de Montbéliard. Prêtre en 1478, religieux de Belchamp en 1492.

(3) *Eph.*, p. 175.

(4) *Inventaire.*

s'étaient retirés à cause des malheurs des guerres (1). Les troupes du duc incendièrent l'église et une partie des bâtiments (2). Heureusement l'abbaye avait à Montbéliard une maison située rue Derrière (3), de même que Corneux en avait une à Gray, servant d'hospice en cas de maladie, de retraite en cas de guerre et d'école publique en tout temps (4). C'est là que la communauté attendit des jours meilleurs.

Le comte Henri de Montbéliard, vint le premier au secours de l'abbaye dévastée, en lui confirmant son droit de pêche dans le Doubs, par la raison notamment, dit-il lui-même, que l'église de *Notre-Dame dudit Belchamp, ensemble la grange et plusieurs autres maisonnements ont été totalement ars et brûlés par la fortune des dernières guerres* (13 janvier 1478) (5).

Son exemple entraîne d'autres libéralités. Claude de Neufchâtel fonde deux messes dans l'église de Belchamp, la première le jour de la Notre-Dame de mars, et l'autre à la saint Symphorien, assignées sur un canton de bois de trois journaux abandonné au monastère (1484) (6). A cette donation le même seigneur ajoute encore celle d'une certaine place en la côte de saint Symphorien, touchant la grosse vigne de Belchamp (1457 et 1484) (7).

A la même époque, l'abbaye acquiert des droits de pâturage à Beaucourt, Vandoncourt, Hérimoncourt (1477), achète divers héritages à Semondans et à Aibre (1479), se procure par des sentences arbitrales le maintien ou le recouvrement de ses biens à Dorans (1470), à Echenans

(1) *Ibid.* et *Ephem.*, p. 404.

(2) « En l'année 1476, trois cents cavaliers bourguignons parurent à la fin d'octobre devant Montbéliard, après avoir mis le feu à l'abbaye de Belchamp. Ceux de la ville étant sortis, les attaquèrent avec succès en tuèrent plusieurs, firent 40 prisonniers et obligèrent le reste à une prompte fuite. (*Nouv. Gollut*, col. 1306, note).

(3) Elle occupait la place qu'occupent aujourd'hui la cour et les écuries de M. Morhardt, poste aux chevaux. Une autre maison sise à Montbéliard avait été vendue (1315) à Jean, fils Archezon. (Inventaire.

(4) *Hist de Gray*, p. 74.

(5) *Eph.*, p. 16. « Un bichot de froment à M. l'abbé de Belchamp pour avoir ouï la confession de Monsieur (le comte) 25 juin 1479. » (*Ibid.* p. 236) Le comte Henri régla (5 octobre 1481) la question de la garde des portes de la ville de Montbéliard, par les sujets de Belchamp et du chapitre à l'avantage de ces derniers. (*Inventaire.*)

(6) *Recherches sur Neuchâtel*; p. 220.

(7) *Inventaire.*

(1476), à Voujaucourt (1497), à Valentigney (1507) (1), et reçoit de Richard Tissot, de Trévillers, curé de Mandeure, un legs testamentaire de quarante livres (1505) (2).

Enfin Maximilien, empereur d'Allemagne, l'ami intime du comte Eberhard l'aîné, qu'il fit duc de Wurtemberg et qui fut le dernier prince catholique de cette maison, et l'archiduc Philippe d'Autriche, héritiers de la princesse Marie de Bourgogne, confirmèrent par diplômes du 8 décembre 1493, les donations princières de Jean de Châlons l'Antique, de Mahaut d'Artois et de Marguerite de Châlons (3).

Sous le bénéfice de ces pieuses libéralités et de ces transactions avantageuses, l'abbé Guillaume Fallet avait pu rentrer avec ses religieux dans le monastère en ruine et en relever les bâtiments plus facilement que la discipline. Signalons encore trois faits importants des derniers temps de son administration et de la fin du XVe siècle.

Le premier est une lettre de l'abbé de Murbach (1481), par laquelle il mande à celui de Belchamp d'aller *reprendre de fief à cause de son abbaye* (4). Il s'agit ici d'une chapelle de St-Nicolas et de sa dotation à Guebwille et Isenheim, en Alsace, qui appartenait dès 1457 à Belchamp sous la mouvance de Murbach. Belchamp ne relevait que de Corneux spirituellement, et temporellement que des comtes de Montbéliard, qui en étaient les fondateurs, les gardiens et les patrons.

Guillaume Fallet, plus heureux qu'un de ses prédécesseurs, Jean Vaulchier, parvint à affranchir les sujets de l'abbaye résidants au Vernois. La lettre d'affranchissement est du 16 avril 1478 (5). C'est le seul acte de ce genre émané du monastère de Belchamp (6).

(1) A Dorans, 2 francs et 4 florins d'or de cense annuelle; à Voujaucourt, 15 sols estev. dus par Vuillemin Desmaisons; à Valentigney, 20 sols estev. à chaque S. Michel et estev. avec 2 gelines à chaque Notre-Dame mi-carême, pour un meix acensé à Perrin Bichenot, du dit lieu. (*Inventaire*, 4 pièces.)

(2) *Inventaire*.

(3) *Monogr. Nancy*.

(4) *Inventaire*. Autres lettres dans le même sens, 1487, 1520, 1543, 1567, 1570, 1572. (*Archiv. de l'empire, fonds Montb.*, sect hist. 2165.

(5) *Inventaire*.

(6) A l'affranchissement en question il faut peut-être joindre celui de Chamabon, car déjà sur la fin du XIVe siècle ce hameau comptait dix *maignées d'hommes de haute condition*.

Le 26 mai 1483, les abbé et religieux de Belchamp, assemblés capitulairement, au lieu de suivre l'exemple de leurs devanciers, qui toujours avaient réuni à la dotation de leur monastère les fondations et autres bienfaits, décident qu'à l'avenir toutes les donations mobilières se partageraient entre eux, de manière que l'abbé en aurait les deux tiers et les religieux le tiers restant (1). La manse abbatiale fut ainsi séparée de la manse conventuelle : de là une distinction plus profonde entre le chef et les membres, une porte ouverte à des rivalités jalouses et à des dissensions domestiques, une maladroite rupture des liens matériels, qui, à défaut d'autres, maintenaient encore au sein de l'abbaye l'homogénéité de vues et un ensemble satisfaisant, mais qui une fois disparus la précipitent dans le relâchement et les scandales, tristes symptômes d'une ruine inévitable. Le siècle où nous allons entrer se chargera avec l'aide du protestantisme de vérifier nos prévisions.

(1) *Eph.* p.193 et *Inventaire*. En 1518, maître *Loys Conrad*, de Montbéliard, était *receveur de monsgr.deBelchamp*.

CHAPITRE III.

SÉCULARISATION DE L'ABBAYE DE BELCHAMP. -- XVIe SIÈCLE.

Guillaume Fallet, usé par l'âge et par les soucis d'une administration de cinquante-quatre ans, sentit le besoin du repos et de la retraite. Du consentement de l'abbé de Corneux, Jean de Marmier, il résigna son abbaye à *Jean Vaucler*, de Trévillers (1511).

Jean Vaucler ne jouit de son siége que six ans. Il en était indigne. Dès l'année qui suivit son élection, dit M. Duvernoy, étant devenu infidèle à ses vœux, il eut besoin d'être absout, le 4 juillet 1512, par son Père visiteur, l'abbé de Corneux, qui lui imposa un jeûne sévère *jusqu'au prochain jour de fête de l'Assomption de la sainte Vierge*. Certains religieux, coupables des mêmes fautes, en obtinrent le même jour pardon et absolution (1).

Ce triste épisode, joint à la donation du moulin d'Etupes à l'abbaye par Guillemin Guillet, de Montby (1512) et à une constitution de rente en sa faveur par la femme

(1) *Ephém.*, p. 251. *Inventaire.* Aux *archives de la mairie de Montbéliard.* (*Registres de justice*), nous avons trouvé religieux à Belchamp, *Henri Blanchon* (1492), *Etienne Berteret* (1492-1506), *Jean Cuenin* (1498), *Antoine de Saint-Moris*, procureur (1509).

Jean Tuefferd de Montbéliard (1504) (1), est tout ce qui nous reste de l'abbé Jean Vaucler, qui mourut pénitent en 1517 (2).

Aussitôt après son décès, les religieux élurent un des leurs, *Humbert Saunier, dont pour confirmation de l'élection envoyèrent quérir l'abbé de Corneux, comme Père abbé supérieur, lequel y vint, et parce que ladite élection avait été faite en son absence, à icelle ne voulut consentir, mais voulut que l'on fit une autre nouvelle élection* (3) et c'est ce qui eut lieu par la nomination de *Jean Laichot*.

Quelques nouvelles rentes (4), un legs testamentaire de Jean Poullard, bourgeois et tabellion de Montbéliard (1520) (5), l'élection du frère Guillaume Gentil, moine de Belchamp, pour curé de Breveliers (1522) (6), sont, avec la réunion du prieuré de Vaux à l'abbaye (1521) (7), les principaux actes du gouvernement de l'abbé Jean Laichot.

Les derniers temps de sa vie furent attristés par d'affligeants spectacles et par de sinistres évènements.

Au mois d'août 1524, le prédicant Farel avait prêché à Montbéliard la réforme religieuse, sous la haute protection du duc Ulric, qui, s'érigeant en maître absolu de la foi et des consciences, affichait publiquement son dessein de remplacer l'ancienne religion par la nouvelle.

L'année suivante, au printemps, les paysans du comté de Montbéliard, gagnés par la contagion de la révolte et de l'anarchie, se soulèvent en masse et se précipitent avec fureur sur les couvents et les châteaux. Belchamp est livré

(1) *Inventaire*.

(2) Une cloche provenant de l'abbaye, qui est maintenant au clocher du temple saint Martin de Montbéliard, porte l'inscription suivante :

Vox mea cunctorum sit terror Dæmonum.Frère Iohan Vaucler, abbé M. O. XVIII. (*Eph.*, p. 385, note.)

(3) Note Duvernoy.

(4) Une entre autres de Huguenin Vienot, de Montbéliard, de 12 sols, 23 novembre 1519. (*Inventaire*.)

(5) *Inventaire*.

(6) *Ibid*.

(7) Determinatio inter dominvm Bellicampi abbaten et prioren de Vallibus, quâ dictus prioratus abbatiæ fuit initus. (*Inventaire*). En conséquence la même année, le prieur de Vaux, Jean Vourron, au nom de l'abbé de Belchamp, amodia pour 9 ans la grange de Vaux, moyennant un canon annuel de 16 francs en argent, 4 bichots par moitié, 2 quartes de fèves, 2 quartes d'orge, et 400 bottes de foin. (Note Duvernoy.)

au pillage (1), et le chapitre de saint Mainbœuf rançonné. A Dampierre-sur-le-Doubs, à Mathay, à Beutal, les seigneurs ne souffrent pas moins de l'audace des insurgés, qui, réunis aux Rustauds du Sundgau, dévastent l'abbaye des Trois-Rois et le prieuré de Lanthenans, s'emparent de l'Isle-sur-le-Doubs et poussent des reconnaissances jusqu'à Clerval, Montbozon, Lure et Vesoul. Deux défaites, la première entre Fresse et Ternuay, la seconde près de Montbozon, mirent fin à leurs ravages (2).

A la suite du pillage de leur abbaye, les religieux de Belchamp, *propter metum plurimorum virorum*, sont contraints pendant 3 mois de revêtir l'habit séculier (3). Cette circonstance, dit M. Duvernoy, doit être attribuée soit à l'influence de la réformation que Gayling et Farel avaient prêchée avec succès, soit à la terreur répandue parmi le clergé et la noblesse par la révolte des paysans, et peut-être à ces deux causes réunies (4). Oui, à ces deux causes réunies, dont l'une était la conséquence de l'autre, causes lamentables d'anarchie et de ruines.

Cest au milieu de ces lugubres évènements que l'abbé Jean Laichot mourut à Belchamp, au mois d'août 1525. On peut dire qu'il en fut le dernier abbé régulier, puisque tous ceux qui lui succédèrent furent les créatures d'une discipline en décadence mise au service d'une politique sans liberté.

Jean Laichot fut remplacé par *Hugues Saiguin, nommé*, dit M. Duvernoy, *par les religieux, à la faveur de M. le duc, qui avait ordonné qu'il fut élu, ladite élection faite en présence de l'abbé de Corneux, lequel confirme ledit Saiguin* (5). Pourquoi le prince s'immisce-t-il dans une élection qui ne le regardait nullement? Sans doute parce qu'il savait son protégé assez faible et assez souple pour être amené au besoin, au nom d'une reconnaissance vénale, à une soumission sans réserve. On ne sait ici de

(1) *Le sambedy, premier jour du mois d'Apuril* (10 avril 1525), *fut pillée l'abbaye de Belchamp. Chronique Hugues Bois-de-Chesne*, p. 18. Note Duvernoy. *Ephém.*, p. 159, place sous la date du 3 mai suivant le rançonnement du chapitre de Montbéliard.

(2) *Eph.*, p. 159. — *Annuaire du Doubs*, 1845, art *Clerval*. — *Annuaire de la Haute-Saône*, 1842, art. *Vesoul*. — *Mém. hist. sur l'abbaye et la ville de Lure*, p. 91-92.

(3) Ils y furent autorisés le 2 août 1525, par l'abbé de Corneux.

(4) *Ephem.*, p. 285 et 286.

(5) *Note manuscrite*, bibl. Bes. Hugues Saiguin était de Montbéliard.

quoi s'étonner davantage, ou de l'ingérence d'Ulric, ou de l'ambition d'Hugues Saiguin, ou de la connivence des religieux. Il était impossible que l'abbé de Corneux confirmât une élection de ce genre. Aussi, contrairement à l'assertion de M Duvernoy, ne reconnut-il Hugues Saiguin qu'au bout de trois années de protestations et de résistance, après avoir tracé un règlement sur l'élection et l'institution des futurs abbés de Belchamp (1).

Quelques années après, Hugues Saiguin, s'inspirant des conseils intéressés du comte Georges, frère du duc Ulric, était en pleine révolte contre l'abbé de Corneux, à qui il déniait toute espèce de juridiction sur son abbaye. Le chapitre général de l'ordre réuni en 1532 fut obligé de lui intimer l'ordre de rendre à son supérieur les devoirs d'obéissance et de respect, fondés sur les plus anciennes constitutions de l'une et de l'autre abbaye (2).

Le comte Georges et son neveu Christophe, tous deux luthériens ardents, consommèrent à Montbéliard et dans le comté l'œuvre commencée par l'extravagant duc Ulric. L'abbaye de Belchamp les gênait singulièrement. Quelque dégénérée qu'elle fût, son existence était toujours le principal obstacle à l'accomplissement de leurs desseins. Le chapitre de saint Mainbœuf, placé immédiatement sous leur dépendance et installé dans leur propre château, avait pu être licencié sans trop de difficultés (3); mais l'abbaye de Belchamp, filiale de Corneux, se trouvait moins sous leur main, et plus à l'abri de leurs mesures arbitraires. Ses religieux d'ailleurs placés à la tête de six paroisses du pays, en arrêtaient les peuples sur le penchant de l'hérésie. Peut-être leurs mœurs n'étaient-elles pas aussi pures et les motifs de leur zèle aussi droits qu'on eût pu le désirer; mais l'exemple des chanoines de l'église collégiale de Montbéliard et des prêtres du pays, tous inébranlables dans leur foi, dont pas un seul ne tourna à l'erreur ni ne faiblit dans la lutte, contribua puissamment à les retenir dans le devoir. Le sentiment du bien qu'ils faisaient alors inspira même à divers particuliers plusieurs libéralités en leur faveur (4). Cependant, s'ils réussirent à soustraire

(1) L'élection d'Hugues Saiguin est du 21 décembre 1525, la confirmation du 25 août 1528 et le règlement du même jour.
(2) *P. Hugo. Monogr. Nancy.*
(3) Un des chanoines, Guillaume Duvernoy, obtint (18 mars 1539) une prébende canoniale à Belchamp. (Titre allemand, *Inventaire.*)
(4) *Inventaire.*

le monastère aux envahissements du mal, ils ne purent y soustraire ni leur prieuré du Vernois, ni les paroisses qu'ils desservaient. Dès 1540, les prédicants *Michel Doublé* et *Léonard Camuset* les remplacent à Exincourt (1) et Valentigney; deux ans après, *Jacques-Dominique de Brussy* est préposé à la paroisse de Vandoncourt avec Hérimoncourt pour succursale (2). Les églises seules de Voujaucourt et de Breveliers résistèrent plus longtemps; mais à la fin elles succombèrent comme les autres.

L'année même de la mort de Luther, le premier auteur de tant de bouleversements, mourut l'abbé de Belchamp, Hugues Saiguin (3). Le duc Christophe comprit que l'occasion était trop belle pour ne pas en profiter. Il voulut lui-même, de sa propre autorité, nommer son successeur. C'était un empiétement criant sur les droits des religieux et de l'abbé de Corneux, puique l'élection appartenait à ceux-là et l'institution à celui-ci. Son père s'était borné à influencer la nomination d'Hugues Saiguin, il n'avait pas osé faire davantage, mais les progrès de la réforme donnaient plus d'audace à son fils. Ce prince, dit le P. Hugo, transporté par une sorte de frénésie luthérienne contre les religieux, contempteur de leurs droits et priviléges, de son propre et sans aucune élection préalable, nomma et institua abbé du monastère *Pierre Vourron* (12 mars 1546 (4).

Pierre Vourron était de Mandeure, sujet de l'archevêque de Besançon, qui l'avait affranchi de la main-morte dès son entrée en religion. En 1534, il était prieur de Vaux.

Contre l'attentat de Christophe, les moines de Belchamp n'osant se révolter, se contentèrent d'une simple réclamation en faveur de la discipline compromise, et le laissèrent tranquillement faire main basse sur leur maison située à Montbéliard (5). Mais l'abbé de Corneux, vengeur des

(1) *Pierre Platon* et *Etienne Berteret*, religieux de Belchamp, avaient été successivement curés d'Exincourt, le premier en 1485 et le second dès 1492.

(2) En 1532, l'église d'Hérimoncourt devint filiale de celle d'Abbévillers.

(3) Obiit anno 1546 et cum illo Bellicampi egregia facies flatu hæretico cœpit marcescere. (*Hugo.*) — Obiit anno 1546 et cum illo Bellicampi egregia facies concidit. (*Mon. Nancy*).

(4) *Hugo. Monogr. Nancy* et *Ephem.*, p. 87.

(5) « Le duc Christophe, par un revers qu'il donne au magistrat de Montbéliard, (1er septembre 1547) promet à la ville le rembour-

droits de l'ordre et de son autorité suprême, cassa l'élection de l'intrus Pierre Vourron, et nomma abbé de Belchamp un de ses religieux de Corneux, alors curé d'Angirey, nommé *Nicolas Avesne*. De là une bruyante discorde entre les deux compétiteurs d'une part et d'autre part entre le prince de Montbéliard et l'abbé de Corneux. Ce n'est qu'au bout de deux ans qu'un compromis put être signé entre les parties litigieuses (14 avril 1548). L'élu du comte fut maintenu en possession de l'abbaye et celui de l'abbé de Corneux lui fut adjoint comme coadjuteur, avec une pension annuelle de vingt-quatre écus d'or et future succession.

L'administration de Pierre Vourron répondit à son origine : elle fut faible et lâche, sans dignité et sans fruits. Quelques mois après le traité qui avait raffermi la crosse abbatiale dans ses mains complaisantes, l'intérim fut publié dans le comté de Montbéliard. La publication y en fut faite avec mauvaise grâce, l'application avec malveillance et la suppression avec empressement.

Un mémoire rédigé (6 septembre 1552) par le conseil de régence de Montbéliard sur les *vie et comportement* des prêtres rétablis pendant l'intérim, contient des accusations accablantes Il résulte, dit M. Duvernoy, des informations qui furent prises par le procureur général que la conduite de ce clergé avait été scandaleuse et méritait les plus justes reproches. *Quasi tous sont bestes et asnes,* tel est le résumé du rapport, *qui ne savent à grand'peine décliner leur nom. Les uns sont paillards publics, les autres ivrognes et gourmands, joueurs de cartes et de dez; les autres jureurs et blasphémateurs du nom de Dieu; les autres chasseurs, avides de rousse venaison, les autres réhabilités; les autres notés d'homicide, et lesquels tous ne cherchent que la lippée et laine des pauvres brebis.* Vrai style de Luther ! Parmi les traits cités par le même auteur, nous en remarquons quelques-uns à l'adresse des moines de Belchamp rétablis comme curés dans plusieurs paroisses (1). Ces faits énormes reprochés à des prêtres à peine

sement des frais qu'elle a faits et pourra faire encore pour la réparation de la maison appartenant à l'abbaye de Belchamp, située en la rue Derrière, dans le cas où la seigneurie en changerait la destination actuelle, *qui a pour but le bien public et instruction des enfants de la ville et du comté.* Cet édifice fut entièrement reconstruit en 1554 et a subsisté comme *maison de l'école latine* jusqu'en 1733, époque à laquelle fut ouvert le collége actuel. » (*Eph.*, p. 333).

(1) *Ephém.*, p. 187, 339 et 340.

réinstallés, souverainement intéressés à ne donner aucune prise à la critique, munis des instructions de l'archevêque de Besançon et de l'abbé de Corneux, placés sous la direction du savant François Richardot, n'ont-ils pas été dictés ou au moins grossis outre mesure par les passions hostiles? Ne tomberaient-ils pas sous les défenses du huitième commandement de Dieu : *Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement?* Pour justifier nos défiances et nos soupçons, nous avons, sinon une preuve convaincante, au moins un commencement de preuve très significative, dans la déclaration faite par tous les prêtres du pays d'une voix unanime au duc Christophe, résolu à abolir définitivement avec l'intérim le culte catholique : *Qu'ils ne se vouloient déporter de leurs offices qu'ils avaient de Dieu, demandant seulement sauvegarde pour la sûreté de leurs corps et biens.* Un clergé aussi digne et aussi ferme, qui ne donne aucun de ses membres à la nouvelle religion, ne témoigne-t-il pas éloquemment d'une foi vive et intrépide, qui ne se concilie guère avec le débordement de mœurs dont on se plaît à l'accabler. Au demeurant, nous le savons pertinemment, l'enquête ordonnée par Christophe et faite par Charles Mercier, jeune lettré de Montbozon réfugié à Montbéliard, fut dénuée de toutes formalités, et le rapport ou plutôt le réquisitoire de ce commissaire ne fut signé ni par les témoins ni par lui-même.

Néanmoins, dès les premiers jours d'octobre 1552, les ordres de Christophe sont ponctuellement exécutés dans le comté de Montbéliard et les deux seigneuries de Blamont et d'Etobon. Pour la seconde fois, tous les prêtres du pays sont forcés de s'éloigner. Un seul était resté à Montbéliard, infidèle à sa vocation sacerdotale; mais il n'appartenait ni à la ville, ni au pays; c'était un étranger nommé Pierre Toussaint, ex-chanoine de la cathédrale de Metz, que le comte Georges avait appelé à son secours pour organiser l'œuvre commencée par Farel. Législateur improvisé de la réformation dans le comté, qu'il régenta pendant trente-six ans, Toussaint s'acharna dès son arrivée à poursuivre de ses dénonciations l'abbaye de Belchamp, dernier rempart du catholicisme expirant. Dès 1536, il ne cessa d'en réclamer auprès du comte et de son conseil, la suppression immédiate. Un religieux, qui avait cru devoir informer ses supérieurs des intrigues du nouvel apôtre, fut arrêté et jeté dans les prisons de Montbé-

liard, sous la prévention d'avoir écrit une lettre injurieuse contre les prédicants, et principalement contre Toussaint.

Voici par contre un spécimen des aménités de l'ex-chanoine à l'adresse de Belchamp, extrait d'une de ses requêtes au conseil du prince.

« Touchant Belchamp, si monseigneur, ce qu'à Dieu ne « plaise, laissait là la messe, ce serait toujours un *frustre*, « (préjudice) du bien de Dieu, qui demeurerait en cette « contrée, et aussi un grand *offendicule* (scandale) à plu- « sieurs, qui penseraient toujours que la messe abonde- « rait aussi ès autres lieux; car les prêtres et autres « adversaires sauraient bien mettre en avant et faire « accroire aux simples gens que beaucoup de cette ville « et des villages iraient là journellement *idolâtrer* et que « sous ombre de la religion on ferait là *une caverne où* « *tous méchants se rassembleraient, pour consulter et* « *conspirer*; nous vous prions que vouliez diligemment « remontrer ces choses à notre seigneur et prince, que « pour l'honneur de Dieu, édification de son peuple, salut « des âmes et avancement du saint Evangile, il plaise « aussi à sa bénigne grâce d'abolir là aussi l'*idolatrie* (1). »

Ni Christophe ni son conseil n'avaient besoin de si pressantes sollicitations pour consommer un dernier acte de violence et mettre la main sur une abbaye, dont ils convoitaient plus encore les richesses qu'ils n'en redoutaient l'influence. Pierre Vourron étant venu à mourir en 1551, son coadjuteur, Nicolas Avesne, prit suivant son droit, à la faveur de l'intérim, possession de son monastère; mais le prince ne lui en laissa pas longtemps la tranquille jouissance. Il commença par imposer silence aux orgues et interdire la célébration publique des offices religieux, puis bientôt, un beau matin, une troupe furieuse d'habitants du pays soulevés par lui et par Toussaint se rua sur l'abbaye sans défense et en expulsa avec de mauvais traitements l'abbé et tous les religieux. Cet acte de brigandage eut lieu le 2 du mois d'août 1552 : c'est ce que M. Duvernoy appelle tout simplement une prise de possession de l'abbaye et de ses revenus par des commissaires du conseil de régence (2)! Le prince ensuite, feignant de ne pas approuver et encore moins d'avoir excité l'émeute, reçut dans son château et à sa table l'abbé fugi-

(1) *Archiv. de Montbéliard.*
(2) *Ephem.*, p. 286.

tif. Mais deux mois s'étaient à peine écoulés, qu'un pareil hôte lui devenant importun, il le força de s'éloigner, et d'aller reprendre dans son ancienne paroisse d'Angirey ses fonctions curiales. L'abbé une fois expulsé et relegué en Franche-Comté, avec tous ses religieux, Christophe put jouir à son aise de son facile triomphe. La proie était belle, la curée fut prompte. Il s'empara de tous les biens du monastère, vases sacrés, ornements, terres, bâtiments, revenus, qu'il annexa au fisc évangélique. A la nouvelle de cette sacrilége spoliation, Nicolas Avesne en conçut une telle douleur, qu'il mourut bientôt après (mars 1554), à Gray, sa ville natale, d'une mort prématurée (1).

Dire exactement quelle était à cette époque la fortune de l'abbaye n'est pas chose facile. Nous ne connaissons ni l'importance des bâtiments, église, cloître, moulin, fermes, ni la valeur du mobilier, vases sacrés, ornements, denrées, bétail. Nous savons seulement que ses immeubles et ses revenus fonciers étaient considérables. Elle avait environ douze mille livres de revenus annuels perçus sur ses propres domaines et dans soixante-six localités du pays et du voisinage (2), somme qui en monnaie actuelle vaut bien dix à douze fois plus. Encore dans cette rente ne comprenons-nous pas celle du prieuré de Vaux, réuni à l'abbaye dès 1521.

Ce prieuré, sécularisé dix ans avant Belchamp (1544), avait été amodié la même année, sous le nom *de grange de Vaux*, au profit des églises protestantes du comté (3). Il fut vendu au mois de décembre 1584, à Samuel de Reischach, bailli de Montbéliard, pour trois mille francs

(1) *Hugo* et *Monogr. Nancy*.

(2) Un état de ses revenus dressé en 1557 et conservé dans les papiers de M. Duvernoy, actuellement à la bibliothèque de Besançon en donne le détail qui suit :

Argent.	237 fr. 7 s. 3 d. estev.
Froment	44 bichots et 3 quartes.
Avoine.	59 » 22 »
Poules.	70
Chapon	1
Vin.	30 tines environ.
Cire.	69 livres.
Etain	12 livres.
Chanvre.	20 livres.
Mouton.	1

(3) Argent, 30 fr.; froment et avoine, 5 bichots par moitié; fèves, 2 quartes; pois, 1 quarte; orge, 2 quartes; 8 voitures de bois. (Note Duvernoy.)

forts. Racheté en octobre 1615 par les recettes ecclésiastiques, il fut de nouveau aliéné en janvier 1714 à Charles-Léopold de Lespérance, bâtard du duc Léopold-Eberhard, pour la somme de treize mille quatre cent quatre-vingt-douze francs de Montbéliard (1).

De toutes ses grandes richesses, Belchamp n'avait absolument plus rien dans le comté de Montbéliard et les deux seigneuries de Blamont et d'Etobon; il ne lui restait plus que ses possessions, cures, rentes, censes et domaines, situés dans le comté de Bourgogne et dans les seigneuries de Belfort et d'Héricourt Encore celles du pays d'Héricourt allaient-elles bientôt lui être enlevées.

La situation était des plus lamentables. Que fera l'abbaye de Corneux, mère d'une fille violée, découronnée et foulée aux pieds? Nul moyen de recouvrer l'infortuné monastère, en présence d'un prince qui marchait de violences en violences et de spoliations en spoliations; nul moyen de l'enlever à des mains si avides du sacré patrimoine des serviteurs de Dieu. Néanmoins Antoine Perchet, abbé de Corneux et vicaire général de l'ordre des Prémontrés, l'ami et le compatriote du dernier abbé de Belchamp, courageux champion du droit et de la justice en ces jours néfastes, pensa que notre abbaye avait rendu assez de services et acquis assez de renommée pour ne pas être si vite ensevelie dans l'oubli du fait accompli. Corneux avait d'ailleurs sur elle des droits non moins anciens qu'incontestables. Il était bon d'en empêcher la prescription et peut-être un jour en des temps plus propices deviendrait-il possible de les faire valoir. Antoine Perchet résolut donc de pourvoir d'abbés le monastère, supprimé de fait et non de droit, dans la personne de ses religieux. C'était un titre *in partibus hæreticorum* et aussi *in petto*, plus riche d'espérance que de réalité.

Le premier qui fut revêtu de cette dignité nouvelle, modeste et précaire, est *Renaud Mailley*. Comme on s'y attend bien, le comte de Montbéliard l'empêcha, malgré ses lettres d'institution et provision canoniques, scellées et expédiées en bonne et due forme, de prendre possession réelle et actuelle de son abbaye en deuil. Alors il eut recours à l'empereur d'Allemagne, duc et comte de Bourgogne, à sa cour souveraine du parlement de Dôle, à la régence d'Ensisheim, à l'effet d'être maintenu en jouissance de ce qu'elle possédait en Alsace et en Franche-Comté.

(1) Note Duvernoy.

La régence d'Ensisheim intervint énergiquement, en réclamant la réintégration des religieux et en faisant saisir les revenus de l'abbaye situés dans son ressort (1).

Le parlement de Dole parla à peu près dans le même sens; ses lettres sont du 18 novembre 1557. Toutefois l'abbé de Corneux est chargé de faire acquitter, dans son église abbatiale, les services religieux à la charge de Belchamp au *prorata* des revenus sauvés du naufrage.

Le lendemain, la même cour écrivit au comte de Montbéliard. Elle se plaint de ce que l'abbaye de Belchamp est destituée de pasteur, quoique l'abbé de Corneux y ait pourvu, parce que son conseil y met empêchement. Elle le prie en conséquence de mettre fin à cet état de choses et de laisser le nouvel abbé jouir de ses revenus et exercer ses fonctions.

Trois jours après, le comte recevait une autre lettre de François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne, écrite dans le même sens, avec prière de laisser le titulaire résider à Belchamp, comme autrefois Nicolas Avesne.

Le comte Georges répondit le 21 décembre suivant aux lettres précédentes. « Les ci-devant abbés de Belchamp, « dit-il, ont mené une vie si scandaleuse, impudique et « déshonnête, tellement que sommes esté contra inten « nostre conscience et en vertu des saintes Ecritures d'y « aultrement pourvoir, ce qu'entendons avoir fait chré- « tiennement, en conformité des recès des Etats du saint « Empire, et si bien espérons en répondre au saint juge- « ment de Dieu... Nous vous requérons, ajoutait-il en « finissant, bien affectueusement de ne prendre en male « part de ce que ne pouvons complaire en cet endroit à « votre réquisition, vous assurant que en toute aultre « chose où nous aurons moyen vous faire plaisir et vous « estre agréable, nous nous emp'oyerons de très bon cœur « et comme l'un de vos meilleurs voisins et amis (2). »

La seigneurie d'Héricourt était encore à cette époque sous la domination des comtes d'Ortembourg. La cure de Breveliers et des biens assez considérables dans ce village et à Echenans-sous-Montvaudois n'avaient point cessé d'appartenir à l'abbaye de Belchamp quoique sécularisée et revenaient en toute justice à l'abbé Renaud Mailley.

(7) *Arch. de Colmar. Régence d'Ensisheim*, C. 110. Pièces nombreuses relatives à cette intervention et aux violences des comtes Georges et Christophe.

(8) *Archives de Montbéliard.*

Celui-ci adressa donc une requête au gouverneur d'Héricourt et au conseil de cette ville, les suppliant très humblement, en conformité de ses deux lettres de sauvegarde émanées de Sa Majesté Impériale et Royale, de lui accorder pareille sauvegarde sous le gouvernement du comte d'Ortembourg à Héricourt et dans le ressort, et de lui permettre, en considération des procédés du comte de Montbéliard, d'y célébrer en paix le service divin à la pieuse intention des bienfaiteurs de son abbaye désolée : *ce qui par bonne raison lui fut octroyé* (1).

En conséquence, comme c'était son droit, il voulut, la même année (1554), s'assurer la perception des dîmes de Brevilliers et d'Echenans (2). Mais déjà le comte de Montbéliard l'avait prévenu. Incontinent après le brutal coup de main qui lui avait livré Belchamp, il avait nommé un receveur-percepteur de ses biens, qui, comprenant même dans ses rôles les dîmes de Brevilliers et d'Echenans, les avait amodiées au nom du prince à divers particuliers, pour un prix qui en dénote l'importance (3). L'abbé de Belchamp cita les amodiataires par devant la justice d'Héricourt. Guyen de la Mouthe, notaire-greffier en la chancellerie de Montbéliard, eut beau protester au nom du comte son maître et arguer de l'incompétence du tribunal d'Héricourt, l'affaire fut jugée comme elle devait l'être, en faveur de l'abbé de Belchamp (4).

Hélas ! Héricourt ne fut pas longtemps pour le prélat exilé une terre hospitalière Des mains des comtes d'Ortembourg la seigneurie passa bientôt, avec celles de Châtelot et de Clémont, en celles du jeune comte Frédéric de Wurtemberg-Montbéliard, fils et héritier du comte Georges. Bon gré mal gré, la réformation fut introduite et avec elle la confiscation de tous les biens ecclésiastiques.

Jean Receveur, chanoine de Belchamp, était alors curé de Brevilliers. Appelé en 1562 devant le bailli d'Héricourt,

(1) *Extrait des registres du greffe du baillage d'Héricourt*, aux *arch. du presbytère de Tavel.*

(2) Sentence en faveur de l'abbé de Belchamp, au sujet d'une somme de 4 livres due par Huguenin Papin d'Echenans, 15 décembre 1541. — Rente constituée en sa faveur par Marguerite Saunier de Brevilliers, 18 mai 1546. (*Inventaire.*)

(3) Celles de Brevilliers, 6 bichots et demi par moitié, avec 6 livres et demie de cire ; celles d'Echenans, 4 bichots et 21 quartes, avec 5 livres de cire.

(4) Le 13 novembre 1554.

pour une difficulté concernant son bénéfice, il fut autorisé à continuer la desserte de son église, « comme il a fait ça « en arrière et l'a promis faire et juré aux saints évangiles « de Dieu et à peine d'être réputé indigne en son état « presbytéral, de n'en pas absenter, ni aller demeurer « ailleurs, que ce ne soit par la seule permission et congé « de nous ledit bailli (1). »

Le pauvre vieillard demeura ainsi jusqu'en 1565 prisonnier dans sa paroisse d'une politique dont il allait être la victime. On lui prête, à la date du 30 août de cette année, la déclaration suivante, formulée dans une requête au bailli devenu plus que son évêque : « qu'il ne peut « accepter la vocation de prêcher l'Evangile selon la forme « et manière contenues aux ordres de la régence de Mont- « béliard, n'ayant études suffisantes pour enseigner, et à « cause de son âge ne pourrait bonnement se mettre à l'é- « tude et qu'on se moquerait de lui de commencer à étu- « dier en sa vieillesse, comme à un vieux chien apprendre « la chasse (2). »

Quelques jours après, le curé de Brevilliers fut congédié avec ceux des trois seigneuries d'Héricourt, Châtelot et Clémont, qui avaient tous à son exemple refusé *d'abandonner leur état de prêtrise* et préféré l'indigence et l'exil aux faveurs promises à l'apostasie. Jean Receveur fut aussitôt remplacé par André Flamand, prédicant originaire de Savoyeux, réfugié à Montbéliard (3).

C'en est fait. Le comté de Montbéliard et les quatre seigneuries adjacentes ont conquis l'unification politique et religieuse. L'abbé de Belchamp y cherchera en vain la liberté et la justice, qui en sont bannies avec lui. Son abbaye, ses églises et ses biens, tout est devenu la proie de l'hérésie triomphante.

(1) *Extraits des registres du baillage d'Héricourt*, aux *archiv. du presbytère de Tavel.*
(2) *Ephém.*, p. 329
(3) *Ephém.*, p. 329.

CHAPITRE IV.

BELCHAMP PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES.

Belchamp n'est plus qu'un désert. Plus d'abbés ni de moines, plus de prières ni de sacrifices, plus d'écoles ni d'enseignements, plus de pauvres ni d'aumônes. Tout y a fait place à des receveurs mercenaires, qui mettent plus de zèle à extorquer les revenus de l'abbaye que jamais les serviteurs de Dieu n'en mirent à les recevoir (1).

Le gouvernement protestant de Montbéliard ne garda pas même pour elle un reste de pudeur et de respect. On sait en effet qu'au mépris des moines on en fit un dépôt d'étalons : l'asile de la prière devint un haras!

Le XVI[e] siècle commencé dans les révolutions s'achève dans la guerre et la peste. Les soi-disants abbés de Belchamp, confinés dans l'abbaye de Corneux, avec les minces débris d'un rang, d'une fortune qui n'est plus, n'ont guère légué à la postérité que leurs noms. Encore n'y en

(1) Voici les noms des receveurs que nous avons recueillis aux *archives de la mairie de Montbéliard* : *Etienne Piegay*, bourgeois de Montbéliard (1551-1558 ; *Pierre Vurpillot,* notaire, marié à Marguerite de la Mouthe (1558-1565) ; André de la Mouthe (1565-1567) ; *Pierre Toussaint*, le jeune, marchand et bourgeois de Montbéliard (1567) ; *Abraham Perrenon,* notaire (1598) ; *Charles Mercier*, notaire et bourgeois (1601).

a-t-il que deux qui aient porté ce vain titre en guise de protestation.

A Renaud Mailley succéda, l'an 1586, *Hugues Mauldinet*, qui fut canoniquement institué par bulles des papes Grégoire XIII et Sixte-Quint (1), avec mission de réparer l'abbaye qui tombait en ruines. Les annales de Corneux sont muettes sur leurs successeurs. Il est vraisemblable qu'ils n'en eurent pas d'autres que les abbés mêmes de Corneux (2).

Belchamp devenu maison de ferme, bureau de perception, château de plaisance des princes de Montbéliard, sert parfois de maison de santé et d'hospice. L'an 1564, une peste qui règne dans le comté pendant trois ans, force le conseil de régence à s'y retirer (3). Pour la même cause, le même conseil s'y installe de nouveau en 1573 (4).

Les anciens sujets de l'abbaye demeurés main-mortables furent affranchis par le duc Frédéric. Dans un acte du 31 mars 1584, ce prince rappelle qu'il a *adlibéré de la macule de main-morte* tous ceux de ses sujets qui en étaient encore affectés, tant à cause de son comté de Montbéliard, que chapitre de saint Maimbœuf, abbaye de Belchamp et mairie de Bélieu, en la forme et manière et aux conditions de ses autres francs sujets courvoyables (5).

Les années suivantes, le même prince fit vendre aux enchères publiques tous les biens des églises, pour en placer le produit à intérêts, au profit de la recette ecclésiastique (6). Le domaine de Belchamp et les terres qui formaient la dotation des prieurés de Dannemarie-lez-Blamont, saint Valbert-lez-Héricourt, Châtenois-lez-Belfort, furent seuls exceptés de cette mesure (7).

Malgré les ordonnances de sécularisation, on voit encore à cette époque l'abbaye de Belchamp acquérir un domaine à Valentigney (8) et recevoir des rentes de quatre particuliers de Sainte-Marie (9). Ces bienfaiteurs

(1) *Premier volume des actes importants du parlement*, fol. 94.
(2) *Hugo* et *Monogr. Nancy*.
(3) *Ephem.*, p. 377.
(4) *Ibid.* p. 111.
(5) *Ibid.* p. 109.
(6) Ordonnances du 20 avril 1584 et 13 septembre 1585.
(7) *Ephem.*, p. 352.
(8) Le 30 avril 1578, acquisition *des meix, maison et héritage que souloient compéter et appartenir à feu Jean Perrenet de Valentigney, sujet de l'abbaye.* (*Inventaire.*)
(9) Rentes. — De Claude Prudent et Claude Jeu sa femme, 52 sols

tardifs ne seraient-ils pas des catholiques secrets, qui, à la fin, se voyant forcés de s'expatrier, font au monastère dont ils espèrent la résurrection future, abandon de leurs biens, épaves du naufrage général, avec commission de sauvetage?

Nous comprenons d'autant moins ces acquisitions posthumes que dans ce temps-là les receveurs de Belchamp faisaient main-basse sur tous les biens et droits de l'abbaye, même sur ceux qui étaient situés dans le comté de Bourgogne et la seigneurie de Belfort. Ainsi, l'an 1565, il s'éleva un différend sérieux entre les officiers de la seigneurie de Belfort et le conseil de Montbéliard, pour certains droits que ce conseil et le receveur de Belchamp s'attribuaient sur les hommes de la famille Clérique de Dorans, main mortables de l'ancienne abbaye. Ces hommes étaient obligés entre autres charges de payer un canon annuel pour la garde des portes de Montbéliard, d'assister dans cette ville à l'exécution des criminels, de les conduire et de dresser l'échelle à la potence. Les Clérique de Dorans ayant refusé ces différentes servitudes à des maîtres hétérodoxes et usurpateurs qu'ils ne reconnaissaient pas, l'affaire, après bien des péripéties, fut portée devant la régence d'Ensisheim, dont la décision est restée inconnue (1).

De tous ses grands biens d'autrefois, il ne resta guère à l'abbaye de Belchamp que la cure de Chèvremont, à laquelle l'abbaye de Corneux pourvut jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, sans qu'elle ait jamais, paraît-il, profité de ce bénéfice autrement que par un simple droit de patronage (2).

Sur la fin du XVIe siècle, l'abbaye de Belchamp devint la résidence d'un ministre protestant. La réformation ayant été imposée par le duc Frédéric à ses sujets du village de Mandeure en l'année 1583, le ministre Jacques

estev. (1567) ; des hoirs de Pierre Jeu, 36 sols estev. (1567) ; de Jean de Foux et de Claude Gentilly (1584 et 1619). En 1579, un héritage à Fesche-l'Eglise, appartenant à l'abbaye, était tenu par Martin Pierrot et Huguenin Gressard de Badevel. Le 16 févr. 1617, deux rentes constituées par Maimbœuf Netillard de Fesche-l'Eglise, l'une pour Belchamp, l'autre pour les cures de Montbéliard. (*Inventaire.*)

(1) *Curiosités d'Alsace*, 1re année, 2e livraison, p. 208. Colmar, 1861.

(2) De grandes contestations eurent lieu en 1606, entre le prince Frédéric de Montbéliard et l'abbaye de Corneux, au sujet du droit de

Macler préposé à leur direction se fixa à Belchamp, où ses deux successeurs immédiats résidèrent également jusqu'en l'an 1600 (1).

Quinze ans plus tard, Belchamp se transformait en papeterie.

Un typographe, Jacques Foillet, originaire de Tarare près de Lyon, était venu s'établir à Montbéliard en 1586. En 1613, le duc Jean-Frédéric lui céda un journal et demi de terrain près de l'abbaye, pour y construire une papeterie, avec tous les outils et machines de l'ancienne papeterie, située devant la porte des Graviers, à Montbéliard, moyennant une somme de cent francs par an, en déduction de laquelle il fournirait tout le papier nécessaire à la chancellerie, à un prix réglé d'avance. Pour l'exploitation de sa nouvelle usine, Foillet s'associa, six mois plus tard, le trésorier Gerson Binninger et le marchand Jean Maire, lesquels, au bout de cinq mois, en devinrent les uniques directeurs à l'exclusion du typographe (2). Cette papeterie de Belchamp ne subsista que jusqu'en 1628, époque désastreuse de la guerre de Trente Ans, où toutes les industries, furent forcément abandonnées (3).

Parmi les causes de cette guerre, une des plus longues, des plus générales, des plus sanglantes, dont l'histoire

patronage et de nomination à la cure de Chèvremont. (*Arch. de Colmar, Régence d'Ensisheim*, C. 110.) Les frères *Arnoul* (1706) et *Pothier*, chanoines Prémontrés de Corneux, ont été les derniers curés de cet ordre envoyés à Chèvremont. A la mort du dernier, Corneux y nomma un prêtre séculier. L'ancienne église de Chèvremont renfermait une chapelle dédiée à sainte Ursule et aux onze mille vierges, desservie par un chapelain régulier ou séculier, au choix des paroissiens et du curé, et approuvé par l'évêque de Bâle. La nouvelle église qui a un autel sous le même vocable, a été construite en 1785 par le général Kléber, alors architecte à Belfort. (*Renseignements* de M. Rouèche, curé actuel de Chèvremont... *Manuscrit* du presbytère de Bermont.)

Le *P. Hugo* et la *Monographie de Nancy* ajoutent à la cure de Chèvremont celle de Granges, comme étant restée à l'abbaye de Belchamp après la réformation. Nous n'avons rien découvert dans nos recherches qui justifie la dépendance envers Belchamp d'une église quelconque du nom de Granges.

(1) Voir nos *Recherches hist. sur la ville, principauté et république de Mandeure*, t. II, p. 437.

(2) Trois actes du 28 avr. 1613, 9 oct. 1613 et 17 mars 1614, aux *arch. de la société d'émulation de Montbéliard*, communiqués par M. l'architecte Wetzel.

(3) *Ephém.*, p. 189.

fasse mention, on doit citer l'*édit de restitution* de l'empereur Ferdinand II.

Le traité de Passau (1552) stipulait que si quelque archevêque, évêque ou autre bénéficier renonçait à l'ancienne religion, il serait en même temps obligé de renoncer à son bénéfice. Cette disposition avait été fort mal observée par les protestants : la plupart avaient conservé leurs biens ecclésiastiques en changeant de religion (1). L'empereur Ferdinand, aussi redoutable par la longue suite de ses victoires que zélé pour les intérêts de la religion catholique, ordonna, le 6 mars 1629, à tous les princes protestants détenteurs de biens ecclésiastiques sécularisés depuis le traité de Passau de les restituer aux anciens et légitimes propriétaires, à peine de se voir poursuivis rigoureusement : c'est ce qu'on appela l'édit de restitution.

Cet édit fut intimé le 6 août suivant au duc Louis-Frédéric, comme administrateur du Wurtemberg et comté de Montbéliard (2). Ce prince en sentit aussitôt toute la portée; des sacrifices considérables étaient demandés à son obéissance et à sa conscience. L'ancienne abbaye de Belchamp était manifestement un bien ecclésiastique, sécularisé par ses ancêtres après le traité de Passau, et depuis environ quatre-vingts ans, l'abbaye de Corneux n'avait cessé de protester contre l'usurpation, auprès des papes, des empereurs, du parlement de Dole et des comtes mêmes de Montbéliard, par lettres, requêtes et démarches et surtout par le maintien perpétuel d'un abbé de Belchamp, pourvu de droit sinon de fait de ce bénéfice ecclésiastique (3).

Les Prémontrés surent mettre à profit l'opportunité des circonstances. Le 5 mai de l'année suivante, au chapitre général de l'ordre, l'abbé de Rolle échangea son titre de vicaire général du cercle de Souabe contre celui de vicaire général de Bourgogne et seigneuries limitrophes, avec mission de procurer le rétablissement de l'abbaye de Belchamp. L'occupation du comté de Montbéliard par les Impériaux favorisait admirablement ses desseins. Il

(1) *Histoire du traité d Westphalie*, par le P. Bougeant.
(2) *Eph.* p. 81.
(3) En 1589, le parlement avait permis à l'abbé de Belchamp de faire assigner le duc de Wurtemberg, qui avait spolié son abbaye, spoliation d'autant plus injuste que de son propre aveu ses biens ne formaient pas des dépendances anciennes de Montbéliard. (*Le comté de Montb... agrandi...* preuves, p. 274.)

obtint donc aussitôt des lettres impériales conformes à ses désirs, puis il se rendit à la cour du duc Louis-Frédéric, pour lui demander au nom de l'empereur la restitution du monastère injustement sécularisé. L'affaire étant ainsi en bonne voie, Jérôme le Blanc, abbé de Corneux, est chargé, en vertu de ses droits de supériorité et d'un mandat du général Pierre Gossel abbé de Prémontré, de la mener à bonne fin (1).

L'abbé de Corneux fait donc intimer au conseil de Montbéliard le mandement impérial de l'année précédente et se transporte lui-même, le 6 octobre, dans cette ville, avec le docteur Lampinet, conseiller au parlement de Dole.

Jérôme le Blanc était un homme habile et éloquent. Le prince cédant à la force de ses raisonnements et de ses supplications, consent à une conférence amiable. Son conseil est réuni; les droits de part et d'autre sont chaleureusement débattus pendant cinq jours; enfin on convient que, moyennant une somme de treize mille francs, l'abbaye définitivement sécularisée resterait au duc en toute propriété. Le général de l'ordre avait même déjà ratifié la convention et ordonné à son vicaire général, l'abbé de Rolle, de faire cesser toutes poursuites auprès de l'empereur, lorsque Louis-Frédéric vint à mourir subitement avant d'avoir donné sa ratification. Cet évènement, joint aux défaillances de la fortune impériale, rompit pour le moment toutes les négociations.

Malgré les instances de l'abbé de Corneux et les ordres de l'empereur adressés au duc de Wurtemberg, oncle et tuteur du jeune Léopold-Frédéric, comte de Montbéliard, elles ne purent être reprises que cinq ans plus tard.

Au mois de mars, Jérôme le Blanc arrive de nouveau à Montbéliard, accompagné d'Etienne Barberot, chanoine au château de Gray, de Pierre Caumilly, étudiant en théologie à l'université de Dôle, et de Guillaume Landry, de Morteau, notaire au comté de Bourgogne. Pendant dix jours une vive et brûlante discussion s'engage entre l'éminent abbé et les commissaires du prince, qui étaient le trésorier Léonard Binninger, le régistrateur Michel Carray et Jean Rodolphe Rossel, clerc juré en la chancellerie. Un traité est enfin conclu et signé le 20 mars 1631.

(1) Cette procuration datée du 5 mai 1630 se trouve intégralement dans les *Annales Præmonstr.*, *Instrumenta*. du P. Hugo. — *Arch. de Vesoul*, Cartul. de Corneux.

En vertu de ce traité, le comte de Montbéliard restitue à l'abbaye de Corneux les biens et droits suivants : l'abbaye, église, cloîtres, bâtiments, enclos, jardins, vergers, sous la réserve que les princes auront pour eux et leurs principaux officiers un logement en ladite abbaye, tant que la religion catholique ne s'y exercera pas, bien entendu toutefois qu'en cas de séjour ils feront entretenir les édifices à leurs frais et ne se permettront rien contre l'honneur et le respect dus à l'église et au monastère ; les droits de nomination et de présentation à la cure de Chèvremont et autres chapelles et bénéfices qui dépendaient de Belchamp hors du comté, avec tous les titres, papiers, droitures, revenus, etc.; pareillement tous sanctuaires, reliquaires, calices, ciboires, chapes, chasubles, livres, ornements et parements de l'église et des autels de ladite abbaye, qui pourraient rester et *qu'ont esté à la bonne* foi recherchés et révélés, mais qui ne furent jamais délivrés, avec mille francs pour ceux ayant disparu; tous les biens mouvants du monastère situés dans les terres d'Héricourt, Blamont, Châtelot, Bourgogne, Ferrette, etc.; mille francs à l'abbé de Corneux en indemnité de ses frais de poursuite en revendication; pour acquitter dans l'abbaye de Corneux toutes les anciennes fondations de celle de Belchamp, une somme de treize mille francs, qui sera convertie en achat de fonds, terres, héritages et délivrée aussitôt que l'abbé en aura trouvé à sa convenance sous la garantie d'une hypothèque générale de tous les biens du prince situés dans le comté de Bourgogne. Enfin, parmi les conventions détaillées de la reddition de Belchamp en dix articles, est expressément insérée la clause éventuelle que le monastère serait rétabli dans le cas où la religion catholique le serait elle-même dans le comté de Montbéliard (1). En vertu de ce traité confirmé par le prince de Montbéliard, par le général des Prémontrés et par le parlement de Dôle, l'abbé de Corneux prit aussitôt possession de l'abbaye de Belchamp. Hélas! quatre-vingts ans de profanations l'avaient rendue méconnaissable! Quatre-vingts ans de guerre vont encore en agrandir les ruines, sans laisser entrevoir un meilleur avenir !

(1) Dans les *Ann. Præmonstr.* du P. Hugo, *Instrumenta*, se trouvent : le traité fait et passé au château de Montbéliard, 20 mars 1631 ; la procuration du général de l'ordre, 5 mai 1630 ; les conventions détaillées du traité de reddition de Belchamp en 10 articles ; la ratification du prince, 27 mars 1631.

L'abbé de Corneux n'eut pas de peine à rencontrer l'offre d'un domaine équivalent à la somme promise; mais cette somme, à cause des nécessités de la guerre et des occupations militaires, n'ayant pu être soldée, on convint, par une nouvelle transaction du 18 avril 1632, qu'elle formerait un capital, dont les intérêts seraient payés régulièrement chaque année à la saint Georges, convention qui ne fut pas mieux tenue que la précédente. D'année en année, Corneux réclama en vain. Six lettres de belles promesses (1633-1635) furent bientôt suiviesd'un refus formel (30 juin 1636), contre lequel le parlement protesta a inutilement (1er décembre 1637) en rappelant le traité du 18 avril 1632 (1).

Il ne nous reste aucun détail sur la part de calamités que Belchamp peut revendiquer dans celles de 1636 et des années suivantes. Les Prémontrés étaient dispersés et Corneux n'était plus qu'un solitude. Après ces désastres, en 1645, tous les religieux avaient disparu; il ne restait plus que l'abbé et un seul novice (2). Laissons, laissons passer la justice de Dieu et les fléaux qui l'accompagnent, la guerre, la peste, la famine, la mortalité! C'est un âge de feu et de sang qui expie un âge de rébellion et de scandales!

Cependant, la paix ayant été rendue à l'Europe par le traité de Westphalie, l'abbaye de Corneux travailla à combler ses vides et à réparer ses pertes. Le comté de Montbéliard lui devait une rente annuelle, dont elle n'avait jamais eu si grand besoin. Mais depuis seize ans, elle n'en avait pas perçu un seul denier, et même la maison de Wurtemberg-Montbéliard s'en disait affranchie en vertu de la paix de Westphalie, qui avait, disait-elle, rétabli chaque Etat dans les droits et possessions où il se trouvait en 1624, nonobstant tout traité contraire. Ce vain subterfuge fut déjoué et mis à néant par le parlement de Dole, qui condamna le duc Léopold-Frédéric à payer ses dettes (1649). Sur son refus, on lui notifia le 18 mars de l'année suivante, qu'un pourvoi en justice était nécessaire.

L'affaire fut en effet portée par devant cette cour souveraine. Mais le prince, après en avoir écrit à Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas et de la Franche-Comté, demanda en 1660 à ce que la procédure fut ren-

(1) *Archiv. de la préfecture du Doubs.*
(2) *Hist. de Gray*, p. 214.

voyée par devant les Etats de l'empire. Les choses en restèrent là jusqu'en 1681. Le premier mars de cette année, l'abbé de Corneux, accompagné de l'intendant Chauvelin, se rendit à Montbéliard pour réclamer Belchamp et les arrérages, mais inutilement. Le procès, repris l'année suivante et encore en 1686, n'aboutit à aucun résultat.

Enfin, de guerre lasse, Guillaume-Laurent de Vizemal, abbé de Corneux, poussa vigoureusement l'affaire en cour de France et au parlement de Besançon, contre le duc Léopold-Eberhard, prince assez riche pour entretenir ses courtisanes et pas assez pour solder ses dettes. Par un arrêt rendu au conseil d'État le 23 avril 1701, Louis XIV condamna le prince à payer vingt-huit mille francs d'arrérages à l'abbbé de Corneux (1). Le parlement enregistra cet arrêt le 31 mars 1702 et prononça le même jour un jugement solennel, qui, outre le paiement de la susdite somme et des frais du procès, lui imposa l'obligation de respecter la clause insérée dans l'acte de 1631, à savoir que l'abbaye serait rétablie, si le catholicisme venait à être rétabli lui-même dans le comté (2).

Léopold-Eberhard, quoique doublement condamné, ne paraissait nullement disposé à s'exécuter Il était bien plus occupé alors de l'acquisition des terres de la Roche-Saint-Hippolyte et de Maîche qui étaient à vendre. Déjà même, dams ce but, il avait déposé une somme de cent mille francs chez un banquier de Besançon. La politique prévoyante de la France lui ayant fait refuser l'adjudication des seigneuries qu'il convoitait, l'abbé de Corneux fut autorisé à s'emparer des deniers consignés à Besançon, jusqu'à concurrence de ce qui lui était dû. Sans cet expédient, vraisemblablement Corneux n'eut jamais pu être indemnisé ni le procès terminé.

Des réclamations, basées sur le traité de Westphalie et adressées par le prince au roi Louis XIV dans un mémoire de l'année 1704, demeurèrent infructueuses. Dans sa lettre de cachet envoyée au parlement le 9 juillet 1707, le monarque s'exprimait ainsi à cette occasion.

« Le prince de Montbéliard s'est plaint d'un arrêt du

(1) *Annal. Præmonstr.*, P. Hugo, *Instrumenta.*

(2) Les intérêts de 13,000 fr. de Montbéliard ou 8,666 fr. 13 s. 4 d. de Bourgogne, réglés au 6 %, faisaient 520 livres par an, ce qui pour les 54 termes échus depuis le 23 avril 1648 jusqu'en 1702 formait une somme de 28,080 livres. *Archiv. préf. du Doubs.* — *Eph.* p. 74. — *Chronique de* J. *G. Perdrix*, p. 84 et 85. — *Arch. de Vesoul.* — *Recueil des édits,* etc.

30 mars 1702, par lequel il a été condamné de payer à l'abbé de Corneux plusieurs sommes, pour arrérages d'un capital de treize mille francs, monnaie du comté de Bourgogne, qui avait été convertie en rentes, par acte du 8 avril 1632, pour l'exécution d'une trancsaction du 20 mars 1631, passée à l'occasion de l'abbaye de Belchamp, dépendante de l'abbaye de Corneux, dont le chef-lieu et plusieurs revenus situés dans le comté de Montbéliard sont possédés par ce prince; mais ayant trouvé qu'au moyen de la clause insérée dans ladite transaction, portant soumission de la part du prince de Montbéliard à toutes cours et juridictions, même à celle du roi catholique, vous aviez été compétens pour connaître de cette contestation, et que l'abbé de Corneux avait allégué au fond de grands moyens pour justifier que cette transaction et particulièrement l'acte du 8 avril 1632 n'étaient pas sujets à la cassation portée par le traité de paix d'Osnabruck, nous n'avons pas jugé à propos de casser votre arrêt, sur ce qui avait été exposé par le prince de Montbéliard, ni même d'introduire en notre conseil une instance en cassation par les voies ordinaires (1). »

Le duc renouvela sans plus de succès ses doléances au congrès d'Utrecht (1712) et au traité de paix de Baden (1714) (2).

Il se vit même sur le point d'être obligé de restituer l'ancien prieuré de Vaux vendu en 1714 par l'administration des recettes ecclésiastiques à son fils adultérin, Charles-Léopold de Lespérance. En effet, au mois de juin 1721, le P. Duchesne, bénédictin, obtint du pape Innocent XIII des bulles pour cette abbaye (3). « Ce bénéfice, disaient-elles, est situé près du village qu'on appelle Vernois; à la vérité il ne reste plus que des vestiges de l'ancienne église, et du monastère seulement une arrière-voûte, sur laquelle ont été élevés des bâtiments, où logent des anabaptistes, qui travaillent les terres du prieuré et dont ils paient le cens au prince de Montbéliard. Ces terres consistent en trois cents arpents ou journaux de champs et de prés et quatre-cents arpents de

(1) *Le comté de Montb. agrandi*, preuves, p. 97 et 98.

(2) *Ibid.*, p. 62 et aux preuv. p. 273.

(3) Dom Vincent Duchesne, protonotaire du Saint-Siége depuis 1697, qui devint coadjuteur en 1720 de l'abbaye de Faverney et mourut le 8 nov. 1724. (*Mém. sur l'abbaye de Faverney*, p. 112 et 113.)

bois. Les bâtiments des anabaptistes sont au milieu de ce terrain, qui est séparé des terres voisines par des bornes... (1). » Une pareille investiture n'avait pas plus de chances de succès pour les Bénédictins que pour les Norbertins.

L'ancienne abbaye de Belchamp subit, l'an 1725, une suprême catastrophe, qui en fit disparaître à jamais les derniers vestiges. Le 10 octobre de cette année, un violent incendie réduisit en cendres l'église et le cloître. Les ruines s'entassent sur les ruines. Sur les décombres on ne verra plus désormais qu'une simple ferme ou métairie, amodiée au profit du domaine des princes de Montbéliard (2).

Un échange, conclu le 21 mai 1786, entre le roi de France et le duc de Wurtemberg, relativement aux limites du comté de Montbéliard et du comté de Bourgogne, contenait l'article suivant sur Belchamp.

« Le duc continuera à jouir paisiblement, librememt, et de la même manière dont il en a joui jusqu'ici, de tous les domaines, dîmes, censes, rentes et revenus quelconques, provenant de biens ecclésiastiques ci-devant sécularisés, nommément ceux de l'ancienne abbaye de Belchamp, qui passe, par l'avènement du présent traité, de la souveraineté de Montbéliard sous la domination de la France, soit que lesdits biens fussent anciennement soumis à cette domination, soit qu'ils fassent partie du présent échange (3). »

C'est contre ce présent échange que fut composé l'ouvrage intitulé : *Le comté de Montbéliard agrandi et enrichi au préjudice de la Franche-Comté*, savant plaidoyer de l'avocat Bailly-Briet de Besançon.

« Ce traité malheureux, dit-il, fruit de la surprise et de « l'intrigue, est un véritable attentat contre les propriétés, « le commerce et la religion de la Franche-Comté. Le roi « donne au prince la souveraineté de grands territoires et

(1) Note Duvernoy.

(2) En 1744, la ferme de Belchamp fut amodiée pour 840 livres ; en 1778, pour 2025 ; et en 1790, dernier bail, pour 2266 livres 13 s. 4 d. A cette dernière époque, elle était évaluée à la somme de 42113 livres 8 s. 6 d. Elle se composait de 150 journaux (900 quartes) de terres labourées, y compris les jardins et vergers ; du pré de la *Vouawre*, 40 fauchées ; des *Miserotes* à Etupes, 2 fauchées ; du *pré Rondot*, vis-à-vis la grange, 10 à 12 fauchées ; du *pré de Belchamp*, à Allanjoie, 4 fauchées et demi. (Note Duvernoy.)

(3) *Le comté de Montb. agrandi*, preuv. p. 119 et 120.

« le roi ne reçoit que des territoires, qui déjà lui appartenaient, telle entre autres la ferme de Belchamp, qui « était de la souveraineté du roi, comme le prouvent le « traité du 20 mars 1631, où le prince s'est soumis pour « son exécution à la souveraineté du roi d'Espagne, comte « de Bourgogne, un dénombrement de 1681, où le prince « avoue lui-même que Belchamp ne dépend en aucune « manière de son comté, l'arrêt du parlement de Besançon « de 1702; les lettres-patentes de Louis XIV de 1707, « confirmées par la convention de 1748, où le prince a « accepté comme règles inviolables les décisions de 1707.

« Ensuite, ajoute le même auteur, par les actes de « vente de 1631 et 1632, la maison de Montbéliard s'était « engagée, pour le cas éventuel où la religion catholique « serait rétablie dans le comté de Montbéliard, à rétablir « l'abbaye de Belchamp dans sa constitution primitive et « dans ses biens ; c'est pour éluder l'effet de cette obligation que l'échange de 1786 en accorde au prince tous les « biens, qu'il avait dans un temps jugé nécessaire d'acheter pour s'en assurer la possession : ce qui prouve plus « contre lui que toutes les violences qui l'en mirent en « possession au XVI[e] siècle. S'emparer de force des « prieurés et abbayes, sans en être souverain, c'est une « usurpation : acheter ensuite des propriétaires les biens « de ces bénéfices, c'est avouer qu'on n'a pas droit de les « réunir à son domaine; les rendre, lorsqu'on les réclame, « c'est reconnaître qu'on les a possédés injustement..... « etc. (1). »

L'échange de 1786, qui avait si justement froissé les sentiments catholiques et patriotiques de la Franche-comté, n'eut heureusement pas le temps de recevoir la moindre exécution. Il venait à peine d'être signé, que la révolution française éclate, jette le prince en exil, brise tous les traités et échanges, confond toutes les limites et annexe enfin à la France républicaine l'ancien comté de Montbéliard avec toutes ses dépendances anciennes et nouvelles. Un des premiers actes du gouvernement, qui avait encore plus soif d'argent que de sang, fut la vente publique de tous les domaines du prince fugitif déclarés biens nationaux.

Le 25 ventôse an VI (15 mars 1798), l'administration centrale du département du Mont-Terrible, dont le dis-

(1) *Le comté de Montb. agrandi*, p. 62, 102, 121 et 122 et aux preuv. p. 272-275.

trict de Montbéliard faisait alors partie, adjuge le domaine de Belchamp aux citoyens Jean-Georges Roussel, payeur de la guerre à Belfort, et à François-Xavier Belin, médecin en chef de l'hôpital de la même ville, pour le prix de deux millions deux cent cinquante mille livres en assignats.

Le premier des deux acquéreurs ayant fait de mauvaises affaires, semblable en cela à beaucoup d'acquéreurs de biens nationaux, sa moitié de ferme fut vendue par expropriation par devant le tribunal du quatrième arrondissement du Haut-Rhin séant à Porrentruy, le 29 frimaire an XI (20 décembre 1802), à François Girardin, de Delle, à Marie-Anne Delaporte, de Belfort, et au sieur Haas, receveur particulier en cette dernière ville, pour la somme de dix-huit mille francs.

En 1806, le médecin Belin et son frère, conseiller à la cour impériale de Colmar, étant devenus seuls propriétaires du domaine de Belchamp, le cédèrent, le 20 août 1817, à M. J. G. Gast, maître de forges à Audincourt, pour quarante mille francs. Enfin, des mains de M. Gast, qui l'avait considérablement amélioré, il a passé en 1855 en celles de M. Constant Peugeot et Ce, fabricant à Audincourt, au prix de cent vingt mille francs.

« Cette acquisition, disent MM. Peugeot, qui ont eu « l'obligeance de nous transmettre ces derniers renseigne- « ments, a été faite par leur maison dans le but de profi- « ter d'une forte chûte d'eau qui se trouve dans le domaine, « pour l'établissement d'une usine de tissage. Déjà une « magnifique écluse en pierre y a été construite et un « grand canal creusé pour l'alimentation de l'usine pro- « jetée. Mais le traité de commerce fait avec l'Angleterre « et la levée des prohibitions des marchandises étrangères « à leur entrée en France devant amener de grands chan- « gements dans l'industrie, les nouveaux acquéreurs ont « suspendu leurs travaux jusqu'au moment où l'on aura « pu juger de l'effet produit par le nouveau régime com- «mercial. En attendant, ils ont reconstruit le moulin d'a- « près les nouveaux procédés et ils s'efforcent, en faisant « valoir eux-mêmes la ferme, d'y apporter toutes les amé- « liorations des temps modernes. »

Voilà Belchamp, ses origines, ses développements, ses richesses, ses bienfaits, ses malheurs, ses désastres, ses ruines, son passé, son présent et son avenir. Les enfants de saint Norbert ont disparu du sol franc-comtois, et

ceux qui viennent de se réinstaller au monastère de Saint-Michel, près de Tarascon (Bouches-du-Rhône) chercheraient en vain des frères à Corneux et à Belchamp. La mère et la fille sont veuves de leurs enfants. Corneux a conservé ses bâtiments vastes et grandioses; mais ses beaux jours sont éclipsés,ses services oubliés et sa mémoire vouée aux injures populaires. Le sort de Belchamp est encore plus lamentable. Le vandalisme protestant et les incendies n'y ont laissé que des ruines, sur lesquelles planent le silence et l'oubli. Pas le moindre vestige des anciennes constructions monastiques. Un mur bosselé qui borde le cours des eaux du Doubs en bravant les flots et les âges; un jardin qui occupe l'emplacement de l'église et du cimetière; quelques ossements, quelques crânes amenés à fleur de terre par la bêche du jardinier; des débris de tombes à inscriptions gothiques parsemés sous les sapins funèbres qui couronnent le versant de la colline: voilà tout ce qui reste de l'antique et infortuné monastère. Belchamp aujourd'hui n'est plus qu'un nom vulgaire; c'est une belle ferme, un riche domaine, ce sera bientôt une fabrique : c'est tout ce qu'en sait la génération contemporaine. Puissions-nous lui apprendre que Belchamp fut aussi pendant quatre siècles une abbaye célèbre, dont l'histoire enfin sortie des archives si longtemps impénétrables de l'ancienne principauté de Montbéliard, n'est pas indigne de son attention, de ses respects et de sa reconnaissance!

LISTE CHRONOLOGIQUE
des
ABBÉS DE BELCHAMP.

1.	Firmin.	1142 ou 1145
2.	Pierre I.	1147
3.	Conrad.	1162
4.	Nicolas.	1173
5.	Richard	1180
6.	Baudoin.	1181
7.	Humbert I.	1187
8.	Humbert II.	1189
9.	Cunon	1229
10.	Werner.	1255
11.	Jean, de Tremoins	1277
12.	Pierre II	1311
13.	Fromont.	1325
14.	Renaud I, de la Chapelle	1335
15.	Pierre III, de Faucogney.	1355
16.	Renaud II	1367
17.	Renaud III. de Champey	1403
18.	Jean Vaulchier, de Alle.	1415
19.	Jean Bernard, de Montbéliard	1437
20.	Jean Blanchon, de Montbéliard.	1444
21.	Guillaume Fallet, de Damprichard	1457
22.	Jean Vaucler, de Trévillers	1511
23.	Jean Laichot.	1517
24.	Hugues Saiguin, de Montbéliard.	1525
25.	Pierre Vourron, de Mandeure	1546
26.	Nicolas Avesne, de Gray.	1551
27.	Renaud Mailley	1554
28.	Hugues Mauldinet.	1586

LISTE ALPHABÉTIQUE

des lieux où l'abbaye de Belchamp avait des biens, avec les dates de ses acquisitions ou transactions dans chaque lieu.

Abévillers. — *Abeveler* (1311). *Aubeveler* (1316). 1473. 1558.

Aibre. — *Abre* (1258). 1388. 1401. 1437. 1489. 1529. 1531. 1555-1625.

Allanjoie. — *Alanjoye* (1311). *Alanjoie* (1316). *Alanjoye* (1318). 1389.

Argiesans. — 1162.

Audincourt. — *Adingcort* (1180). *Adincourt* (1181). *Adincort* (1189). *Audingcort* (1260). 1310. *Adincourt* (1318). 1482.

Banvillars. — *Baisvilers* (1150). *Banviler* (1162). *Banviler* (1181). *Benvilar* (1189). *Banveler* (1296 et 1305). 1404. 1441.

Bart. — *Bar* (1150). *Bart* (1318).

Bavans. — *Bauuens* (1162). *Bavans* (1318 et 1347). 1616.

Berche. — 1181.

Bethoncourt. — *Bettoncurt* (1181). 1437. 1441-1594.

Blamont. — 1488.

Beaucourt. — *Boocurt* (1162). 1467.

Bordum. — Lieu inconnu 1189.

Botans. — 12e siècle. 1342. 1402. 1516.

Brevilliers. — *Brunviler* (1176 et 1181). 1189. 1199. *Brunvilier*, *Breveliers* et *Brunvelier* (1296). *Brunvelier* (1302 et 1304). 1451. 1596. 1698. 1699.

Brognard. — *Brunval* (1145). *Brunart* (1150). *Brunval* (1181). *Brunwiler* (1189). *Brunval* (1189 et 1302). *Brognart* (1318). 1347. 1437. 1450. 1452. 1454 1537-1660

Bure. — *Bur* (1311. 1342. 1347). 1455. 1460. 1546. 1649-1715.

Bussurel. — *Buserey* (1304). 1615.

Chamabon.—*Camabon* (1147). *Chamabum* (1180). *Mons Campi Abonis* (1181). *Champomabon* (1189). *Chamabon* (1300).

Champey. — *Champes* (1258). *Champel* et *Champez* (1258). *Champex* (1304). 1388.

Châtenois — 1469.

Chèvremont. — *Chichire* (1145). *Cicere* (1181). (de) *Monte Chichire* (1189).
Coisevaux. — 1471.
Courcelles-lez-Montbéliard. — 1399.
Courcelles-lez-Saunot. — 1462. 1567.
Cunheim. — 15e siècle.
Dambenois. — 1439. 1460.
Dampierre-les-Bois. — 1565.
Dampierre-sur-le-Doubs. — 1486.
Dasle. — *Dala* (1147). *Dalia* (1180). *Daule* (1310). 1563. 1564.
Dorans. — *Dourans* : (1165) 1181. 1189. 1301. 1305. 1308. 1379. 1414. 1455. 1470. 1472. 1565. 1583-1691.
Dung. — 1444. 1484. 1514.
Echenans-sous-Montvaudois. — *Achenans* (1165. 1170 1181. 1189.) 1342. 1344. 1435 1472. 1488. 1499. 1597. 1649. 1699. 1713.
Ecorces (les). — 1530.
Etouvans. — *Estovans* (1181).
Etupes. — 1472. 1512. 1560. 1618.
Exincourt. — *Assincurt* (1150). *Exincurt* (1162). *Assincort* (1188). *Syncort* (1189). *Asincort* (1189). *Hessincort* (1258). *Exincourt* (1318). 1325. 1451. 1557-1609.
Faimbes. — 1436.
Femere. — 1619.
Fesche-l'Eglise. — 1388. 1568-1752.
Fesche-le-Châtel. — 1537-1571. 1662.
Grammont. — 1466.
Grand-Charmont. — *Grand-Charmont* (1299). 1409-1462. 1435. 1528.
Grosmagny. — *Aygrum Masnil* (1145). *Agrum Masnile* et *Agromasnile* (1181). *Grosmanil* (1189). *Gronsmeni* et *Gronmesnil* (1302).
Guebwiller. — 1481. 1487. 1457-1565. 1520. 1545. 1567-1570. 1572.
Héricourt. — *Orycort* (1173). *Hericort* (1304). 1484.
Hérimoncourt. — *Arynmoncort* (1188). *Erimoncort* (1189). *Heremoncort* et *Herimoncort* (1310). 1360. 1455. 1571.
Isenheim. — 1300. 1464. 1465. 1556.
Lepuix. — *Albapoys* (1189). *Pois* (1302).
Lougres. — 1487.
Mandeure. — *Mandorra* (1347). 1471-1531. 1479. 1485. 1494. 1650-1786.

Mandrevillars.-*Villers* (1145). *Vilers* (1150). *Villare* (1181)
Mathay. — *Mestai* (1310). 1457. 1484. 1538-1630.
Montbéliard. — 1299. 1306. 1399. 1444. 1459. 1469. 1518. 1520. 1531. 1584.
Montenois. — 1447. 1508. 1609.
Petit-Croix. — 1599.
Pierrefontaine. — 1495.
Présentevillers. — 1444. 1478. 1486. 1563.
Réclères. — 1165. *Rasclires* (1181).
Roches-lez-Blamont. — *Rochæ* (1181). *Rupes* (1189).
Sainte-Marie. — 1567. 1615.
Salins. — 1471.
Saunot. — 1432. 1434. 1459. 1461. 1538. 1630.
Seloncourt. — *Celluncort* (1165). *Cerluncurt* (1181). *Celluncort* (1189). *Celoncort* (1310). *Celoncourt* (1318). 1261. 1295. 1314. 1439. 1519. 1546
Semondans. — *Symondans* (1189). *Semodens* (1258). 1401. 1447. 1489. 1529.
Sochaux. — *Souchy* (1189). 1567.
Taillecourt.—*Thallicort* (1145). *Taillecort* (1150). 1650. 1668.
Tremoins.—*Tremois* (1181) *Tremoyns* (1189). *Tremoint* (1258). *Tremoins* (1304). 1388. 1401.
Trétudans. — 1455. 1533.
Trévilers. — *Treveler* (1308). 1505. 1508. 1546.
Tulay. — *Turlaie* (1181).
Valentigney —*Valantiney* (1162). *Valantiniacum* (1180) *Valantigne* (1189). *Valantinne* (1189). *Velanteigney* (1318). 1456. 1459. 1467. 1507. 1564. 1590. 1624. 1650-1786.
Vandoncourt. — *Vandocort* (1188 et 1189). 1258. *Vaudoncourt* (1310). 1344. 1351. 1491. 1513.
Vernois (le) — *Vernoy* (1258). 1358. 1401. 1427. 1531. 1543. 1553.
Verroreille. — 1339. 1407.
Vézelois. — *Veselois* (1162. 1171. 1181).
Vieux-Charmont.— *Calmonte* (1181). *Chalvum Montem* (1189). 1469. 1481. 1555.
Villemont. — *Vuillemont* (1150). *Willemont* (1181).
Voujaucourt.—*Vyascort* (1173). *Viascurt* (1181). *Viascort* (1189). 1191. *Wojacort* et *Woijacort* (1279). *Vojaucourt*, *Vojacort* et *Vojacourt* (1318). 1439. 1467. 1529. 1604. 1632.
Vourvenans. — *Vulvenans* (1150).

